



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni salle des fêtes de Sainte Mère Eglise sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLOMBEL avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **49**  
Nombre de membres présents : **39**  
Nombre de membres votants : **44**  
Date de convocation : **01/03/2023**

**Etaient présents** : D. MESNIL, Y. POISSON, B. LEGASTELOIS, C. GREARD, C. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, JP. LHONNEUR, JC COLOMBEL, I. DUCHEMIN, X. GRAWITZ, M.A. HEROUT, H. HOUEL, V. LECONTE, M.J. LE DANOIS, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, S. LESNE, L. LEVILLAIN, H. LHONNEUR, P. THOMINE, A. BOUFFARD, B. MARIE, F. BEROT, M.H. PERROTTE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, H. AUTARD DE BRAGARD, M. HAIZE, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, A. HOLLEY, M. JEAN, C. KERVADEC, C. LAUTOUR, N. LAMARE, C. LELAVECHEF, G. CHARRAULT, A. NOËL.

**Absents représentés** : M. LARUE donne procuration à B. MARIE, M. GERVAIS donne procuration à C. MARIE, H. MARIE donne procuration M.H. PERROTTE, K. PLAISANCE donne procuration à C. DE VALLAVIEILLE, G. MICHEL donne procuration à C. CHANTREUIL.

**Absents excusés** : M. LEBLANC, S. DELAVIER, V. MILLOT, M. GIOVANNONE, S. LA DUNE,

### 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 février 2023

Approbation sans remarque

### 2 - Finances

#### - Vote des comptes administratifs 2022

##### 2.1 Budget principal

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Montant en € Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	16 255 076,94	12 728 922,13	
Recettes	16 255 076,94	14 675 233,73	3 925 877.50
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	4 639 504,80	2 052 694,25	310 041.99
Recettes	4 639 504,80	1 675 219,60	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

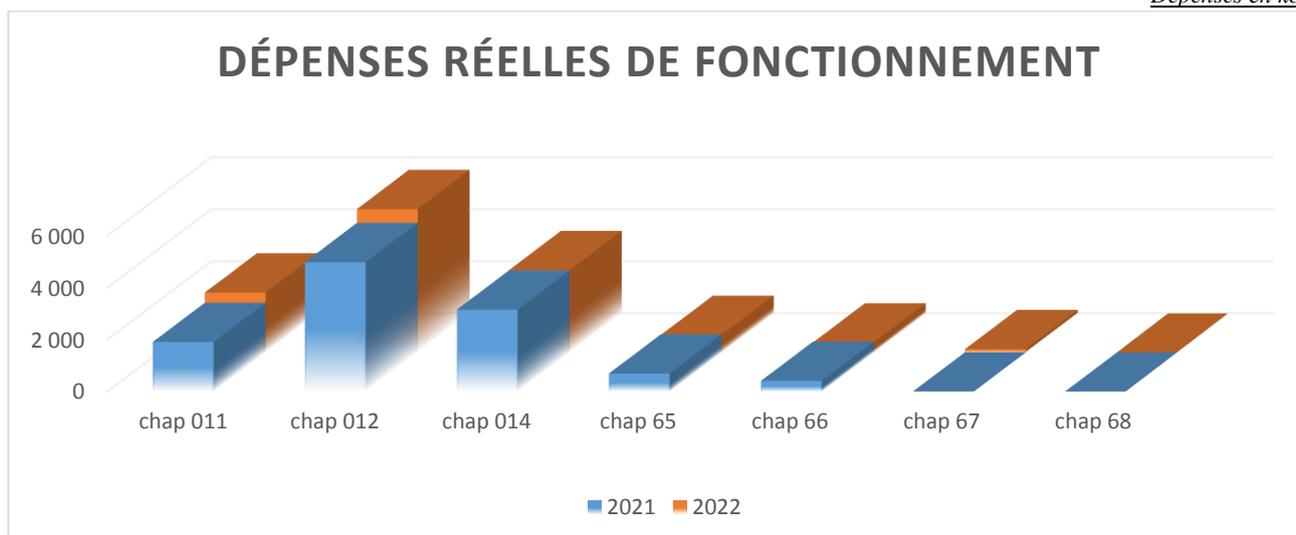
### DEPENSES

*Dépenses en €*

Chap	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	1 914 910,04	2 943 519,74	2 308 408,50	393 498,46	21%
012	Charges de personnel	4 986 074,15	5 652 196,48	5 511 588,96	525 514,81	11%
014	Atténuations de produits	3 160 980,00	3 167 434,00	3 167 183,00	6 203,00	0%
65	Charges d'activité	696 254,52	1 036 471,00	674 550,38	-21 704,14	-3%
66	Charges financières	412 099,03	382 671,86	382 671,71	-29 427,32	-7%
67	Charges exceptionnelles	4 200,40	178 738,84	126 404,14	122 203,74	2909%
68	Dotations aux provisions	0,00				
022	Dépenses imprévues	0,00	100 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>11 174 518,14</b>	<b>13 461 031,92</b>	<b>12 170 806,69</b>	<b>996 288,55</b>	<b>9%</b>

*Dépenses en k€*

### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 9% par rapport à l'exercice 2021. Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation globale de 393 k€ qui se décompose comme suit :
  - +125 k€ au compte 617 – « *Etudes et recherches* » correspondant aux études programmés lors de l'adoption du budget primitif, à savoir 71.6 k€ au titre du système d'endiguement, 40 k€ au titre de la mobilité, 2.4k€ au titre du PAT - Projet Alimentaire Territorial.
  - +51 k€ au compte 611 – « *Contrats de prestations de services* » correspondant principalement à +25.5 k€ au titre de la restauration scolaire et +21.9 k€ au titre des prestations « jeunesse ». A cela s'ajoute 2 k€ supplémentaires pour des soins animaliers suite à une augmentation des détentions d'animaux au sein de la fourrière. Enfin, +12k€ au titre des prestations de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces dépenses supplémentaires sont amoindries par une diminution des dépenses liées à l'OPAH, à savoir -10.1 k€.
  - +46.3 k€ au compte 615221 « *Bâtiments publics* » correspondant à une augmentation des travaux d'entretien des bâtiments communautaires.

- +36 k€ au compte 60612 – « *Eau et assainissement* » correspondant à la consommation d'eau de l'Aquadick sur une année pleine en 2022. En effet, l'exercice 2021 avait connu une seconde fermeture dans le cadre de la crise sanitaire.
- +20.9 k€ au compte 60632 – « *Fournitures de petit équipement* » dont 13 k€ pour le fonctionnement de l'Aquadick et notamment le remplacement de la pompe de relevage. Puis, diverses fournitures pour les services des affaires scolaires (+4 k€) et de la jeunesse (+1.3k€).
- +19.5 k€ au compte 6236 – « *Catalogues et imprimés* » correspondant principalement aux impressions « communication ».
- +16 k€ au compte 60623 – « *Alimentation* » suite à l'augmentation des coûts de l'alimentation du fait de la hausse de l'inflation. A cela, s'ajoute également une hausse des fréquentations des cantines au cours de l'exercice.
- +13.6 k€ au compte 6135 – « *Locations mobilières* » pour des locations diverses (algeco pour la restauration scolaire de Sainte Mère Eglise, bouteilles d'oxygène pour l'Aquadick...)
- +13.4 k€ au compte 60611 – « *Electricité* »

Il convient de préciser que ce chapitre a connu une forte diminution lors des exercices 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. L'exercice 2022 a, quant à lui, retrouvé un niveau de dépenses normal et a même dépassé le montant des dépenses de l'exercice 2019 de 148k€. Ceci est principalement dû à la réalisation des études de fonctionnement (+125k€) et à l'augmentation des charges liée à l'inflation.

- **chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés »** : par une augmentation de 11% suite à l'accumulation de différents éléments, à savoir :
  - l'évolution du GVT – « *Glissement Vieillesse et Technicité* » (Evolution d'échelon et de grade) ;
  - de multiples remplacements au sein des services (restauration scolaire, jeunesse, Aquadick...) ;
  - la comptabilisation en 2022, pour l'année complète, des agents nouvellement recrutés en 2021, à savoir :
    - l'embauche d'une assistante Ressources Humaines ;
    - l'embauche d'une chargée de mission « Petites villes de demain » ;
    - l'embauche d'un responsable du service de collecte et de valorisation des déchets ;
    - l'embauche d'une chargée de mission CRTE ;
    - de l'embauche d'un deuxième chargé de mission « *Petites villes de demain* » en collaboration avec la ville de Carentan les Marais à compter du mois d'avril 2022. Cette embauche est financée à hauteur de 75% par des aides d'Etat ainsi que par une participation de la commune.
    - de l'embauche d'un agent comptable afin de renforcer le service des finances à compter du mois de septembre 2022 ;
    - l'embauche de stagiaires pour les missions attachés au service Tourisme.

En complément de ces points, il est à noter que l'exercice 2022 a connu deux revalorisations du SMIC ainsi qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de +3.5% générant une augmentation de charges de personnel de + 123 k€. Ces augmentations réglementaires ont également impacté les salaires des agents mis à disposition auprès de la communauté de communes expliquant en partie une hausse de + 51 k€.

Malgré une augmentation d'environ 526 k€, celle-ci est amoindrie par un remboursement des indemnités journalières suite aux arrêts maladie pour 47 k€ au chapitre 013 – « *Atténuations de charges* ».

A cela, s'ajoutent également plusieurs subventions qui viennent couvrir les charges de personnel des projets « *Petites Villes de Demain* » (54k€), EFS (79.6k€), RTPS (40k€) et CRTE (21k€). Par conséquent, l'évolution des charges de personnel n'est que de 331.4 k€ au cours de l'exercice 2022, soit une augmentation de +6.6% par rapport à la réalisation 2021, dont 123 k€ liés à des hausses réglementaires.

- **chapitre 014 – « Atténuations de produits »** : par une réalisation de 3 167 k€. Ce chapitre comprend notamment les écritures relatives aux attributions de compensation, au FNGIR – « *Fonds National de Garantie intercommunal des ressources* », et au prélèvement du FPIC – « *Fonds national de péréquation intercommunales et communales* ».

- **chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante »** : par une diminution de 21.7 k€ des dépenses réalisées au compte 6512 – « droit d'utilisation – Informatique en nuage ». Cette baisse s'explique principalement par la dépense d'acquisition du logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme réalisée en 2021.
- **chapitre 66 – « Charges financières »** : par une diminution de 29.4 k€ conformément au profil d'extinction de la dette.

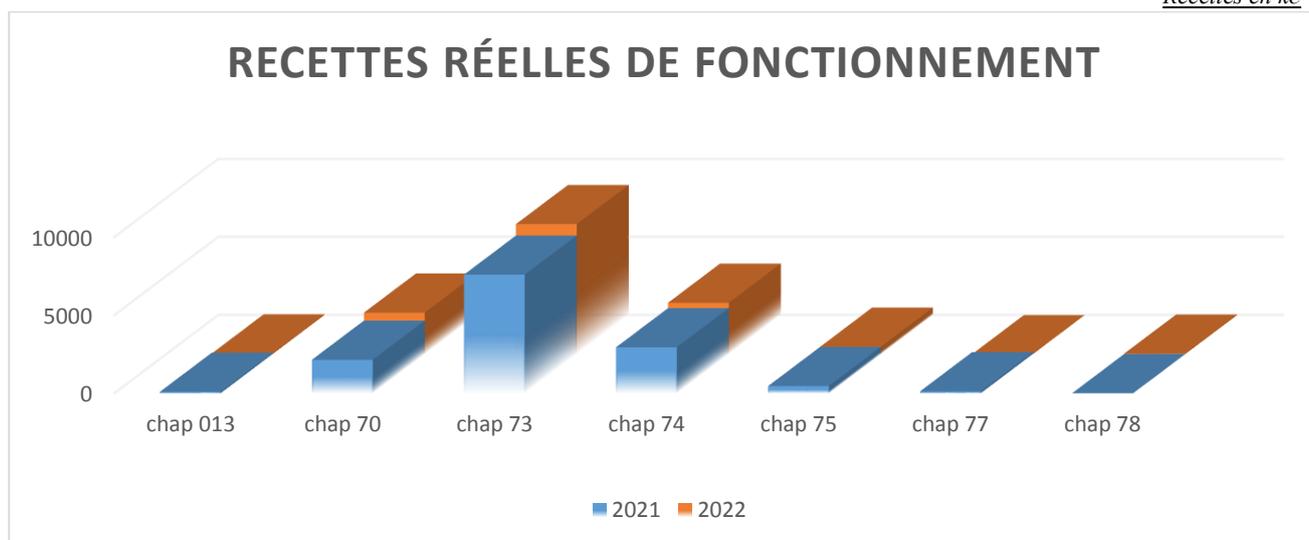
Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	663 112,36	567 956,58	558 115,44
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	2 226 088,44	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>663 112,36</b>	<b>2 794 045,02</b>	<b>558 115,44</b>

## RECETTES

Chap	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	95 529,62	25 500,00	47 250,75	-48 278,87	-51%
70	Produits des services, domaines ...	2 142 896,89	2 063 366,00	2 436 026,01	293 129,12	14%
73	Impôts et taxes	7 588 519,86	7 573 250,00	8 324 762,86	736 243,00	10%
74	Dotations, subventions..	2 941 390,86	2 162 404,71	3 281 871,10	340 480,24	12%
75	Produits de gestion courante	461 967,94	424 400,00	466 422,65	4 454,71	1%
76	Produits financiers	0,00				
77	Produits exceptionnels	128 625,25		2 495,90	-126 129,35	-98%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	8 560,00		36 126,53	27 566,53	322%
	<b>TOTAL</b>	<b>13 367 490,42</b>	<b>12 248 920,71</b>	<b>14 594 955,80</b>	<b>1 227 465,38</b>	<b>9%</b>

Recettes en k€

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 9 % par rapport à 2021. Les principaux écarts s'expliquent notamment par le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une augmentation des produits de services de 293 k€. En effet, la réouverture complète des services en 2022 a permis de comptabiliser davantage de recettes qu’au cours de l’exercice 2021, à savoir :
  - +130.2 k€ pour l’Aquadick
  - +57 k€ pour la jeunesse,
  - +48.7 k€ pour la restauration scolaire
  - +13.8 k€ pour le tourisme
  - +12 k€ pour la culture
  - +6.6 k€ pour l’aire d’accueil des gens du voyage

A cela, s’ajoute une augmentation des charges de fonctionnement refacturées auprès des budgets annexes. L’exercice 2022 voit également apparaître sa première refacturation auprès du Syndicat des Dignes de la côte Est du Cotentin pour un montant de 11 k€ au titre de la gestion administrative de ce dernier.

- **chapitre 73 – « Impôts et taxes »** : par une augmentation de 736 k€ des produits de fiscalité. Cette augmentation s’explique, tout d’abord, par une hausse de 99.9 k€ au compte 73111 – « Impôts directs locaux » suite à la revalorisation des bases d’imposition effectué en 2022. Cette revalorisation a également un impact sur les autres produits de fiscalité (CVAE, TASCUM, IFR,…) pour un montant de 147 k€. L’exercice 2022 voit aussi apparaître le premier produit afférent à la taxe GEMAPI pour un montant de 261 k€. Enfin, la fraction de TVA versée à la communauté de communes au titre de la compensation de la Taxe d’Habitation augmente de 242 k€ entre 2021 et 2022.
- **chapitre 74 – « Dotations et participations »** : par une augmentation de 340 k€ correspondant à :
  - une augmentation de la DGD – Dotation Globale de Décentralisation au titre du PLUi (+31k€) ;
  - des subventions au titre de l’espace France Services (+40k€), de la dématérialisation des actes d’urbanisme (+12k€), l’OPAH (+76.3k€), Petites Villes de demain (+52.4k€), le PCAET (+3k€), RTPS (+33.3k€), l’aire d’accueil des gens du voyage (+26.7k€), Action de défense contre la mer (22.8k€), de la CAF pour le centre de loisirs, les RAM et la crèche pour +98.1 k€ ;
  - une augmentation du FCTVA de 16.3k€ ;
  - des compensations au titre de la CVAE et de la Taxe Foncière pour +55 k€ ;

Il est important de noter, malgré ces augmentations, une diminution du FDPTP – « Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle » de 105 k€ suite à la réduction du nombre d’investissements effectués par la CCBDC au cours de l’exercice 2021. A cela, s’ajoute une baisse des dotations forfaitaires (-14k€) et de compensation (-15k€).

- **chapitre 75 – « Autres produits de gestion courante »** : par une augmentation de 4.4 k€ qui s’explique principalement par les révisions positives effectuées au cours de l’année sur les loyers.
- **chapitre 77 – « Produits exceptionnels »** : par une diminution de 126k€ entre les exercices 2021 et 2022. En effet, ceci est en partie dû à la vente d’un atelier relais, situé dans la zone d’activités de Picauville, auprès de l’entreprise Mesnage et réalisée en 2021.

Recettes d’ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	112 288,72	80 277,93	80 277,93
<b>TOTAL</b>	<b>112 288,72</b>	<b>80 277,93</b>	<b>80 277,93</b>

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

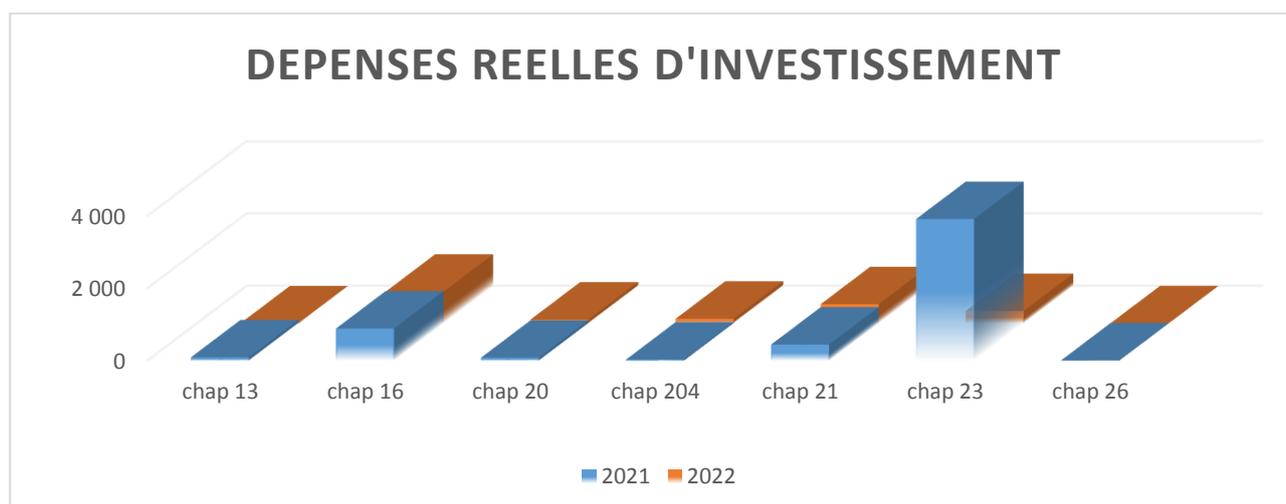
**DEPENSES**

Les dépenses d’investissement 2022 sont réalisées à hauteur de 1 972 k€ contre 5 454 k€ en 2021.

*Dépenses en €*

Chap	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
					(en valeur)	(en %)
13	Subventions d'investissement	91 744,80			-91 744,80	-100%
16	Emprunts	885 824,64	873 758,55	869 558,55	-16 266,09	-2%
20	Immobilisations incorporelles	81 166,17	234 069,99	101 490,55	20 324,38	25%
21	Immobilisations corporelles	443 457,03	1 632 666,59	525 096,18	81 639,15	18%
23	Immobilisations en cours	3 912 590,35	880 638,30	336 440,65	-3 576 149,70	-91%
26	Participation	9 073,00	4 713,00	4 713,00	-4 360,00	-48%
27	Autres immobilisations financières		12 500,00	12 500,00	12 500,00	100%
204	Subvention d'équipement versée	30 582,00	333 455,39	122 617,39	92 035,39	301%
020	Dépenses imprévues	0,00	77 382,26			
	<b>TOTAL</b>	<b>5 454 437,99</b>	<b>4 049 184,08</b>	<b>1 972 416,32</b>	<b>-3 482 021,67</b>	<b>-64%</b>

*Dépenses en k€*



Il est à noter qu'en 2022 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : présente une diminution de 16 k€ par rapport au réalisé 2021 car aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2021 et le profil d'extinction de la dette suit son cours.
- **le chapitre 20 – « *Immobilisations incorporelles* »** : augmente de 20 k€. En effet, ce chapitre comptabilise en 2022 le solde de frais d'honoraires pour l'assistance à maîtrise d'œuvre de l'abattoir pour 19.1k€, l'acquisition de nouvelles licences informatiques pour 4.5 k€, une étude thermique pour les travaux de rénovation du gymnase St Exupéry pour 3.7k€, les frais d'étude PLUI pour 62.9k€ et les frais AMO de l'aire de carénage pour 18 k€.
- **le chapitre 204 – « *Subventions d'investissement versées* »** : comptabilise une subvention de 8.6 k€ versée au titre du complément de financement de la phase 2 du FTTH, plusieurs subventions pour un montant total de 16.4 k€ à différents usagers dans le cadre de l'OPAH, puis, une subvention de 97.6 k€ au budget annexe abattoir conformément à la délibération n°1266 du 13 décembre 2022.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : augmente de 82 k€. Cette augmentation s'explique principalement par l'acquisition d'un nouveau véhicule de service pour le siège (33k€), l'acquisition de

matériels informatiques et mobiliers pour 77k€ dont 30k€ au titre de l'espace France Services et le remplacement de plusieurs chaudières (REEL, crèche, logements de gendarmerie..). Des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage ont également eu lieu pour un montant de 209 k€.

- **le chapitre 23 – « Immobilisation en cours »** : présente une réalisation de 336 k€ soit une diminution de 91% par rapport à l'exercice 2021. Cette réalisation correspond au solde des projets de construction de l'abattoir (172.5 k€) et de la cantine de Picauville (164 k€).
- **le chapitre 26 – « Participations et créances.. »** : est réalisé à hauteur de 4.7 k€ comprenant 4.5 k€ au dernier versement pour la souscription du capital de la Société Publique Locale (SPL) du tourisme, mais aussi 240 € au titre de la souscription du capital de la SCIC de la Belle de Carentan.

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 288,72	80 277,93	80 277,93
041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>112 288,72</b>	<b>280 277,93</b>	<b>80 277,93</b>

**RECETTES**

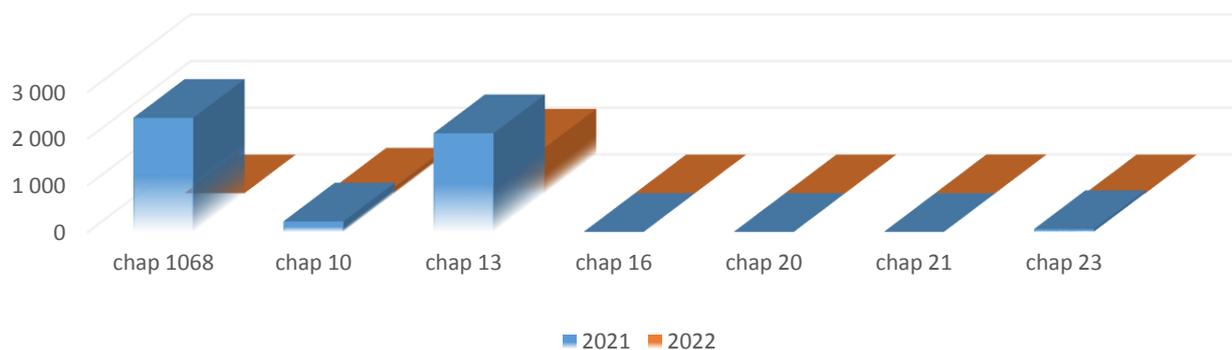
Recettes en €

Chap	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
10	Dotations, fonds divers (dt 1068)	2 663 871,61	30 000,00	138 519,61	-2 525 352,00	-95%
13	Subvention d'investissement	2 111 121,79	1 615 459,78	975 926,29	-1 135 195,50	-54%
16	Emprunts	0,00				
21	Immobilisations corporelles	599,72		2 158,26	1 558,54	260%
23	Immobilisations en cours	60 166,19		0,00	-60 166,19	-100%
204	Subventions d'équipement			500,00	500,00	100%
024	Produits des cessions d'immo.	0,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>4 835 759,31</b>	<b>1 645 459,78</b>	<b>1 117 104,16</b>	<b>-3 718 655,15</b>	<b>-77%</b>

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de 77 %.

Recettes en k€

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les principaux écarts entre 2021 et 2022 s'expliquent pour le :

- **chapitre 10 – « Dotations, fonds divers et réserves »** : par une diminution de 95% car aucune affectation de résultat n'a été effectuée en 2022. Le déficit d'investissement étant couvert par les restes à réaliser en recettes, il n'était pas nécessaire de procéder à une affectation. Aussi, ce chapitre comptabilise uniquement des recettes de FCTVA pour un montant total de 138.5 k€.
- **chapitre 13 – « Subventions d'investissement reçues »** : par les versements d'acomptes de subventions pour le projet de construction de l'abattoir (741 k€), les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage (116 k€), l'espace France Services (13 k€), ainsi que de la cantine de Picauville (58 k€). A cela s'ajoute également la subvention pour l'acquisition du véhicule du siège (16 k€).

*Recettes en €*

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	663 112,36	567 956,58	558 115,44
041 - Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 226 088,44	
<b>TOTAL</b>	<b>663 112,36</b>	<b>2 994 045,02</b>	<b>558 115,44</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 052 694,25	1 675 219,60	-377 474.65	-310 041.99	-687 516.64
Fonctionnement	12 728 922,13	14 675 233,73	+1 946 311.60	+3 925 877.50	+5 872 189.10
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+5 184 672.46</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 5 184 672.46 €.

Cependant, il convient également d'intégrer, conformément à la délibération n°1134 du 14 décembre 2021, les résultats du Syndicat de revitalisation rurale pour un montant total de 58 233.99 €, ce qui modifie les résultats cumulés de la façon suivante :

	Résultat cumulé 2022	Intégration des résultats Syndicat de revitalisation rurale	Résultat cumulé à reporter sur l'exercice 2023
Investissement	-687 516.64	+38 479.96	-649 036.68
Fonctionnement	+5 872 189.10	+19 754.03	+5 891 943.13

<b>RESULTATS 2022</b>	
Résultat de l'exercice 2022	1 946 311.60
Intégration résultat Syndicat	19 754.03
Résultat antérieur reporté	3 925 877.50
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>5 891 943.13</b>
Résultat de l'exercice 2022	-377 474.65
Intégration résultat Syndicat	+38 479.96
Résultat antérieur reporté	-310 041.99
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-649 036.68</b>
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>-350 362.69</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT 2023 (Déficit d'invest. + Solde RAR)</b>	<b>-999 399.37</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE DISPONIBLE</b>	<b>4 892 543.76</b>

Fonctionnement																			
DEPENSES									RECETTES										
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	VIREMENT DE CREDIT	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2022	
011	Charges à caractère général	1 914 910,04	2 833 402,00		100 000,00	9 958,74	159,00	2 943 519,74	2 308 408,50	013	Atténuations de charges	95 529,62	25 500,00				25 500,00	47 250,75	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 986 074,15	5 552 196,48		100 000,00			5 652 196,48	5 511 588,96	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 142 896,89	2 063 366,00				2 063 366,00	2 436 026,01	
014	Atténuations de produits	3 160 980,00	3 167 434,00					3 167 434,00	3 167 183,00	73	Impôts et taxes	7 588 519,86	7 368 230,00	205 000,00				7 573 250,00	8 324 762,86
65	Autres charges de gestion courante	696 254,52	1 031 473,00		5 000,00			1 036 473,00	674 550,38	74	Dotations, subventions et participations	2 941 390,86	2 163 404,71					2 162 404,71	3 281 871,10
66	Charges financières	412 099,03	382 671,86					382 671,86	382 671,71	75	Autres produits de gestion courante	461 967,94	424 400,00					424 400,00	466 422,65
67	Charges exceptionnelles	4 200,40	178 738,84					178 738,84	126 404,14	76	Produits financiers								
68	Dotations provisions semi budgétaires									77	Produits exceptionnels	128 625,25							2 495,90
022	Dépenses imprévues		100 000,00					100 000,00		78	Reprises provisions semi budgétaire	8 560,00							36 126,53
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>11 174 518,14</b>	<b>13 245 914,18</b>		<b>205 000,00</b>	<b>9 958,74</b>	<b>159,00</b>	<b>13 461 031,92</b>	<b>12 170 806,69</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>13 367 490,42</b>	<b>12 043 920,71</b>	<b>205 000,00</b>				<b>12 248 920,71</b>	<b>14 594 955,80</b>
023	Virement à la section d'investissement		2 226 088,44					2 226 088,44											2 495,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	663 112,36	567 956,58					567 956,58	558 115,44	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 288,72	70 160,19	9 958,74	159,00			80 277,93	80 277,93
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>663 112,36</b>	<b>2 794 045,02</b>					<b>2 794 045,02</b>	<b>558 115,44</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>112 288,72</b>	<b>70 160,19</b>	<b>9 958,74</b>	<b>159,00</b>			<b>80 277,93</b>	<b>80 277,93</b>
<b>Total :</b>		<b>11 837 630,50</b>	<b>16 039 959,20</b>		<b>205 000,00</b>	<b>9 958,74</b>	<b>159,00</b>	<b>16 255 076,94</b>	<b>12 728 922,13</b>	<b>Total :</b>		<b>13 479 779,14</b>	<b>16 039 959,20</b>	<b>205 000,00</b>	<b>9 958,74</b>	<b>159,00</b>		<b>16 255 076,94</b>	<b>14 675 233,73</b>

Investissement																			
DEPENSES									RECETTES										
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	VIREMENT DE CREDIT	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	CA 2022	
13	Subventions d'investissement	91 744,80								10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)							30 000,00	138 519,61
16	Emprunts et dettes assimilés	885 824,64	873 758,55					873 758,55	869 558,55	13	Subventions d'investissement reçues	2 111 121,79	1 615 459,78					1 615 459,78	975 926,29
20	Immobilisations incorporelles	81 166,17	234 069,99					234 069,99	101 490,55	16	Emprunts et dettes assimilés								
21	Immobilisations corporelles	443 457,03	1 632 906,59			-240,00		1 632 666,59	525 096,18	20	Immobilisations incorporelles								
23	Immobilisations en cours	3 912 590,35	880 638,30					880 638,30	336 440,65	21	Immobilisations corporelles								2 158,26
26	Participat. Et créances rattachées	9 073,00	4 473,00			240,00		4 713,00	4 713,00	23	Immobilisations en cours	60 166,19							
27	Autres immobilisations financières			12 500,00				12 500,00	12 500,00	204	Subventions d'équipement								500,00
204	Subventions d'équipement versées	30 582,00	333 455,39					333 455,39	122 617,39	024	Produits des cessions d'immobilisations								
020	Dépenses imprévues		100 000,00	-12 500,00			-159,00	77 382,26		<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>4 835 759,31</b>	<b>1 645 459,78</b>					<b>1 645 459,78</b>	<b>1 117 104,16</b>
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>5 454 437,99</b>	<b>4 059 301,82</b>			<b>-9 958,74</b>	<b>-159,00</b>	<b>4 049 184,08</b>	<b>1 972 416,32</b>	<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>663 112,36</b>	<b>567 956,58</b>					<b>567 956,58</b>	<b>558 115,44</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 288,72	70 160,19			9 958,74	159,00	80 277,93	80 277,93	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	663 112,36	567 956,58					567 956,58	558 115,44
041	Opérations patrimoniales		13 280 000,00					13 280 000,00	200 000,00	041	Opérations patrimoniales		13 280 000,00					13 280 000,00	200 000,00
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>112 288,72</b>	<b>13 950 160,19</b>			<b>9 958,74</b>	<b>-13 079 841,00</b>	<b>280 277,93</b>	<b>80 277,93</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>663 112,36</b>	<b>16 074 045,02</b>					<b>-13 080 000,00</b>	<b>2 994 045,02</b>
001	Déficit d'investissement reporté		310 042,79					310 042,79		001	Excédent d'investissement reporté								
<b>Total :</b>		<b>5 566 726,71</b>	<b>17 719 504,80</b>				<b>-13 080 000,00</b>	<b>4 639 504,80</b>	<b>2 052 694,25</b>	<b>Total :</b>		<b>5 498 871,67</b>	<b>17 719 504,80</b>				<b>-13 080 000,00</b>	<b>4 639 504,80</b>	<b>1 675 219,60</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget principal de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	2 052 694,25	1 675 219,60	-377 474,65	-310 041,99	-687 516,64
Fonctionnement	12 728 922,13	14 675 233,73	+1 946 311,60	+3 925 877,50	+5 872 189,10
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+5 184 672,46</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 5 184 672,46 €.

Cependant, il convient également d'intégrer, conformément à la délibération n°1134 du 14 décembre 2021, les résultats du Syndicat de revitalisation rurale pour un montant total de 58 233,99 €, ce qui modifie les résultats cumulés de la façon suivante :

	Résultat cumulé 2022	Intégration des résultats Syndicat de revitalisation rurale	Résultat cumulé à reporter sur l'exercice 2023
Investissement	-687 516,64	+38 479,96	-649 036,68
Fonctionnement	+5 872 189,10	+19 754,03	+5 891 943,13
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>			<b>+5 242 906,45</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

## Compte de Gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

VU les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget principal dressé par le comptable.

### **2.2 Budget annexe Port de plaisance**

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

*Montant en €*

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	342 614,67	329 757,13	
Recettes	342 614,67	337 282,92	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	423 869,60	208 939,93	
Recettes	423 869,60	229 115,51	35 772,01

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

*Dépenses en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
					(en valeur)	(en %)
011	Charges générales	164 781,10	190 201,98	186 867,46	22 086,36	13%
012	Charges de personnel	70 960,00	62 000,00	62 000,00	-8 960,00	-13%
014	Atténuations de produits		0,00		0,00	
65	Charges d'activité		2 000,00	1 084,59	1 084,59	100%
66	Charges financières	6 441,93	6 039,74	6 039,74	-402,19	-6%
67	Charges exceptionnelles	2 152,31	4 000,00	2 500,39	348,08	16%
68	Dotations aux provisions	22 000,00	5 000,00	5 000,00	-17 000,00	-77%
022	Dépenses imprévues		0,00		0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>266 335,34</b>	<b>269 241,72</b>	<b>263 492,18</b>	<b>-2 843,16</b>	<b>-1%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont diminué de 1% par rapport à l'exercice 2021.

Les principaux écarts par rapport à l'exercice 2021 s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 22 k€ correspondant principalement à une hausse des locations mobilières. Celle-ci s'explique par la location exceptionnelle d'une pompe pour les travaux de réfection des portes écluses. Cette prestation sera également à intégrer dans les prévisions budgétaires 2023 pour la seconde phase des travaux.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par le remboursement des dépenses du personnel supportées au budget principal pour un montant de 62 k€.
- **chapitre 67 – « Charges exceptionnelles »** : par une faible augmentation du nombre de régularisations sur exercice antérieur suite à des erreurs de facturation.
- **chapitre 68 – « Dotations aux provisions »** : par la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 5 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 642,94	73 372,95	66 264,95
023 - Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL</b>	<b>92 642,94</b>	<b>73 372,95</b>	<b>66 264,95</b>

## RECETTES

*Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, domaines ...	252 234,44	256 237,67	257 227,90	4 993,46	2%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Produits de gestion courante	17 452,17	19 500,00	15 593,76	-1 858,41	-11%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	17 299,07	18 000,00	18 584,26	1 285,19	7%
	<b>TOTAL</b>	<b>286 985,68</b>	<b>293 737,67</b>	<b>291 405,92</b>	<b>4 420,24</b>	<b>2%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont stables et n'ont augmenté que de 2% par rapport à l'exercice 2021.

Il est à noter une baisse des produits de loyers entre 2021 et 2022 qui s'explique par le départ d'un agent d'un logement de fonction situé à l'écluse.

Le chapitre 77 – « Produits exceptionnels » présente une augmentation du fait de la hausse du dégrèvement de la CFE.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 349,76	48 877,00	45 877,00
<b>TOTAL</b>	<b>48 349,76</b>	<b>48 877,00</b>	<b>45 877,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 163 k€.

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	16 136,91	16 826,96	16 826,96	690,05	4%
20 - Immobilisations incorporelles	5 729,00	10 000,00	0.00	-5 729,00	-100%
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	15 127,10	348 165,64	146 235,97	131 108,87	867%
23 - Immobilisations en cours					
26 - Participations					
020 - Dépenses imprévues					
<b>TOTAL</b>	<b>36 993,01</b>	<b>374 992,60</b>	<b>163 062,93</b>	<b>126 069,92</b>	<b>341%</b>

Il est à noter qu'en 2022 :

- **le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** : a été réalisé à 100%.
- **le chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* »** : comptabilise un montant réalisé de 146 k€ correspondant principalement aux travaux de rénovation des sanitaires extérieurs à la capitainerie pour un montant de 75 k€, aux travaux de réfection des portes pour 65 k€, à l'acquisition d'un véhicule électrique pour 4k€ et à la pose d'un boîtier relais Wifi pour 2 k€.

*Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 349,76	48 877,00	45 877,00
<b>TOTAL</b>	<b>48 349,76</b>	<b>48 877,00</b>	<b>45 877,00</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0.00	23 937,54	23 937,54	23 937,54	100%
10 - Dotations, fonds divers	0.00				
13 - Subvention d'investissement	0.00	32 500,00	38 853,02	38 853,02	100%
16 - Emprunts	40,00	258 287,10	100 060,00	100 020,00	250050%
024 - Produits des cessions d'immo.	0.00				
<b>TOTAL</b>	<b>40,00</b>	<b>314 724,64</b>	<b>162 850,56</b>	<b>162 810,56</b>	<b>407026%</b>

Le **chapitre 13 – « *Subventions d'investissement* »** comptabilise 39k€ de DETR dans le cadre des travaux des sanitaires extérieurs de la Capitainerie.

Le **chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilées* »** présente des recettes pour 100 k€ correspondant au nouvel emprunt souscrit pour les travaux de réfection des portes écluses et des sanitaires extérieurs de la capitainerie.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 642,94	73 372,95	66 264,95
021 - Virement de la section de fonctionnement			
<b>TOTAL</b>	<b>92 642,94</b>	<b>73 372,95</b>	<b>66 264,95</b>

### RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	<b>208 939,93</b>	<b>229 115,51</b>	+20 175.58	+35 772.01	+55 947.59
Fonctionnement	<b>329 757,13</b>	<b>337 282,92</b>	+7 525.79	0.00	+7 525.79
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+63 473.38</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 63 473.38 €.

**Fonctionnement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	TOTAL BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	TOTAL BUDGET 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	164 781,10	190 452,00	-250,02	190 201,98	186 867,46	013	Atténuations de charges					
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 960,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	252 234,44	256 237,67		256 237,67	257 227,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	73	Impôts et taxes				0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 000,00		2 000,00	1 084,59	74	Dotations, subventions et participations				0,00	
66	Charges financières	6 441,93	5 789,72	250,02	6 039,74	6 039,74	75	Autres produits de gestion courante	17 452,17	19 500,00		19 500,00	15 593,76
67	Charges exceptionnelles	2 152,31	4 000,00		4 000,00	2 500,39	76	Produits financiers				0,00	
68	Dotations provisions semi budgétaires	22 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	77	Produits exceptionnels	17 299,07	18 000,00		18 000,00	18 584,26
022	Dépenses imprévues		0,00		0,00	0,00	78	Reprises provisions semi budgétaire				0,00	
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>266 335,34</b>	<b>269 241,72</b>	<b>0,00</b>	<b>269 241,72</b>	<b>263 492,18</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>286 985,68</b>	<b>293 737,67</b>	<b>0,00</b>	<b>293 737,67</b>	<b>291 405,92</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 642,94	73 372,95		73 372,95	66 264,95	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 349,76	48 877,00		48 877,00	45 877,00
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>92 642,94</b>	<b>73 372,95</b>	<b>0,00</b>	<b>73 372,95</b>	<b>66 264,95</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>48 349,76</b>	<b>48 877,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 877,00</b>	<b>45 877,00</b>
							002	Excédent de fonctionnement reporté				0,00	
<b>Total :</b>		<b>358 978,28</b>	<b>342 614,67</b>	<b>0,00</b>	<b>342 614,67</b>	<b>329 757,13</b>	<b>Total :</b>		<b>335 335,44</b>	<b>342 614,67</b>	<b>0,00</b>	<b>342 614,67</b>	<b>337 282,92</b>

**Investissement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	TOTAL BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	TOTAL BUDGET 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	16 136,91	16 786,96	40,00	16 826,96	16 826,96	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)		23 937,54		23 937,54	23 937,54
20	Immobilisations incorporelles	5 729,00	10 000,00		10 000,00		13	Subventions d'investissement reçues		32 500,00		32 500,00	38 853,02
21	Immobilisations corporelles	15 127,10	348 205,64	-40,00	348 165,64	146 235,97	16	Emprunts et dettes assimilés	40,00	258 287,10		258 287,10	100 060,00
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>36 993,01</b>	<b>374 992,60</b>	<b>0,00</b>	<b>374 992,60</b>	<b>163 062,93</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>40,00</b>	<b>314 724,64</b>	<b>0,00</b>	<b>314 724,64</b>	<b>162 850,56</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 349,76	48 877,00		48 877,00	45 877,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 642,94	73 372,95		73 372,95	66 264,95
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>48 349,76</b>	<b>48 877,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 877,00</b>	<b>45 877,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>92 642,94</b>	<b>73 372,95</b>	<b>0,00</b>	<b>73 372,95</b>	<b>66 264,95</b>
001	Déficit d'investissement reporté						001	Excédent d'investissement reporté		35 772,01		35 772,01	
<b>Total :</b>		<b>85 342,77</b>	<b>423 869,60</b>	<b>0,00</b>	<b>423 869,60</b>	<b>208 939,93</b>	<b>Total :</b>		<b>92 682,94</b>	<b>423 869,60</b>	<b>0,00</b>	<b>423 869,60</b>	<b>229 115,51</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Port de plaisance de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	208 939,93	229 115,51	+20 175,58	+35 772,01	+55 947,59
Fonctionnement	329 757,13	337 282,92	+7 525,79	0,00	+7 525,79
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+63 473,38</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

**Compte de Gestion 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Port de plaisance dressé par le comptable.

### 2.3 Budget annexe Marché aux bestiaux

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	46 500,00	28 845,41	17 651.61
Recettes	46 500,00	18 378,01	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	59 578,82	1 579,14	
Recettes	59 578,82	8 052,00	51 526.82

*Montant en €*

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	20 291,99	20 796,39	20 793,41	501,42	2%
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Charges d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>20 291,99</b>	<b>20 796,39</b>	<b>20 793,41</b>	<b>501,42</b>	<b>2%</b>

*Dépenses en €*

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont conformes aux prévisions budgétaires.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 674,00	8 052,00	8 052,00
023 - Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL</b>	<b>7 674,00</b>	<b>8 052,00</b>	<b>8 052,00</b>

## RECETTES

*Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00				
70	Produits des services, domaines ...	18 687,42	41 000,00	16 264,79	-2 422,63	-13%
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions..	1 720,00	3 000,00	0,00	-1 720,00	-100%
75	Produits de gestion courante	1 310,63	2 500,00	2 113,22	802,59	61%
77	Produits exceptionnels	5 624,96			-5 624,96	-100%
	<b>TOTAL</b>	<b>27 343,01</b>	<b>46 500,00</b>	<b>18 378,01</b>	<b>-8 965,00</b>	<b>-33%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 ont diminué de 33% par rapport à l'exercice 2021. Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une diminution de 2.4 k€ liée à la baisse de fréquentation du marché.
- **chapitre 74 – « Dotations, subventions.. »** : par la suppression de la subvention FMBV.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 1.6 k€ pour 59.6 k€ budgétées.

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
				CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00				
20 - Immobilisations incorporelles	900,00	1 000,00	905,56	5,56	1%
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	2 485,55	58 578,82	673,58	-1 811,97	-73%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 - Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 385,55</b>	<b>59 578,82</b>	<b>1 579,14</b>	<b>-1 806,41</b>	<b>-53%</b>

Il est à noter qu'en 2022 :

- **le chapitre 20 – « Immobilisations incorporelles »** correspond au renouvellement de la licence informatique pour la gestion du marché.

- **le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »** comprend une inscription budgétaire suite au report chaque année des excédents d'investissement des exercices antérieurs. Ceux-ci sont dégagés par les recettes de dotations aux amortissements.

*Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
				CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
10 - Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 674,00	8 052,00	8 052,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>7 674,00</b>	<b>8 052,00</b>	<b>8 052,00</b>

### RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	<b>1 579,14</b>	<b>8 052,00</b>	+6 472.86	+51 526.82	+57 999.68
Fonctionnement	<b>28 845,41</b>	<b>18 378,01</b>	-10 467.40	- 17 651.61	-28 119.01
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+ 29 880.67</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 29 880.67 €.

Fonctionnement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	20 291,99	20 796,39	20 793,41	013	Atténuations de charges			
012	Charges de personnel et frais assimilés				70	Produits des services, domaine et ventes diverses	18 687,42	41 000,00	16 264,79
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante				74	Dotations, subventions et participations	1 720,00	3 000,00	0,00
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante	1 310,63	2 500,00	2 113,22
67	Charges exceptionnelles				76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires				77	Produits exceptionnels	5 624,96		
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire			
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>20 291,99</b>	<b>20 796,39</b>	<b>20 793,41</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>27 343,01</b>	<b>46 500,00</b>	<b>18 378,01</b>
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 674,00	8 052,00	8 052,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>7 674,00</b>	<b>8 052,00</b>	<b>8 052,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté		17 651,61		002	Excédent de fonctionnement reporté			
<b>Total :</b>		<b>27 965,99</b>	<b>46 500,00</b>	<b>28 845,41</b>	<b>Total :</b>		<b>27 343,01</b>	<b>46 500,00</b>	<b>18 378,01</b>

Investissement									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles	900,00	1 000,00	905,56	13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles	2 485,55	58 578,82	673,58	16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>3 385,55</b>	<b>59 578,82</b>	<b>1 579,14</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 674,00	8 052,00	8 052,00
041	Opérations patrimoniales				041	Opérations patrimoniales			
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>7 674,00</b>	<b>8 052,00</b>	<b>8 052,00</b>
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		51 526,82	
<b>Total :</b>		<b>3 385,55</b>	<b>59 578,82</b>	<b>1 579,14</b>	<b>Total :</b>		<b>7 674,00</b>	<b>59 578,82</b>	<b>8 052,00</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Marché aux bestiaux de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	1 579,14	8 052,00	+6 472.86	+51 526.82	+57 999.68
Fonctionnement	28 845,41	18 378,01	-10 467.40	- 17 651.61	-28 119.01
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+ 29 880.67</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.  
Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :  
- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

## Compte de Gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Marché aux bestiaux dressé par le comptable.

### **2.4 Budget annexe Ordures ménagères**

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisations 2022 (mandats et titres)</b>	<b>Solde reporté 001/002 exercices antérieurs</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	3 524 147,90	3 187 532,46	
Recettes	3 524 147,90	3 085 585,60	524 904,58
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	569 656,32	198 359,92	
Recettes	569 656,32	233 331,09	206 978,52

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

*Dépenses en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
011	Charges à caractère générale	236 333,46	492 216,00	368 176,43	131 842,97	56%
012	Charges de personnel	554 946,52	631 100,00	630 981,14	76 034,62	14%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	2 059 488,10	2 185 500,00	2 078 216,47	18 728,37	1%
66	Charges financières	0,00	347,90	347,90	347,90	100%
67	Charges exceptionnelles	7 645,22	30 000,00	19 632,72	11 987,50	157%
68	Dotations aux provisions	15 500,00	37 500,00	17 500,00	2 000,00	13%
022	Dépenses imprévues	0,00	54 806,20	0,00		
<b>TOTAL</b>		<b>2 873 913,30</b>	<b>3 431 470,10</b>	<b>3 114 854,66</b>	<b>240 941,36</b>	<b>8%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 8% par rapport à l'exercice 2021.

Les principaux écarts s'expliquent pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 132 k€ correspondant principalement à une augmentation des charges de carburant du fait de la hausse des prix à la pompe (+29.6k€), mais aussi, aux dépenses effectuées au titre de l'étude relative au nouveau schéma de gestion des déchets ménagers menée par le cabinet AJBD (+73k€). A cela, s'ajoute une augmentation de 16 k€ pour l'entretien des véhicules du fait du vieillissement du parc.
- **chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés »** : par une augmentation de 76 k€ suite à la prise en considération des éléments suivants :
  - Les deux revalorisations du SMIC effectuées en 2022 ;
  - L'augmentation de la valeur du point d'indice (+3.5%) ;
  - La comptabilisation sur une année entière du Responsable des ordures ménagères arrivé en avril 2021. Celui-ci est parti le 11 octobre 2022 et une période de transition avec son successeur a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
  - Le remplacement de plusieurs agents au cours de l'année pour les besoins du service.
- **chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante »** : par une augmentation de 18.7 k€ par rapport à l'exercice 2021. Ceci est notamment dû à l'augmentation de la TGAP de 30 € à 40 € la tonne et aux admissions en non-valeur effectuées sur l'exercice pour 6 k€. A cela, vient en déduction une légère baisse de tonnages en partie due à la mise en place de l'extension des consignes de tri en décembre 2022.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 829,06	92 677,80	72 677,80
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 829,06</b>	<b>92 677,80</b>	<b>72 677,80</b>

## RECETTES

*Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	2 688 416,58	2 830 004,90	2 862 102,69	173 686,11	6%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	2 144,00	50 488,42	31 014,19	28 870,19	1347%
75	Produits de gestion courante	204 119,71	100 000,00	173 265,64	-30 854,07	-15%
77	Produits exceptionnels	7 561,77	0,00	453,08	-7 108,69	-94%
78	Reprises provisions semi budgétaires	18 750,00	18 750,00	18 750,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 920 992,06</b>	<b>2 999 243,32</b>	<b>3 085 585,60</b>	<b>164 593,54</b>	<b>6%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 6 % par rapport à l'exercice 2021.

Les principaux écarts s'expliquent notamment pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par une augmentation de 173.7 k€ suite à la hausse des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2022. Il est également important de préciser que le produit attendu de 2 830 k€ a été dépassé de 32 k€ grâce à la mise à jour des listings et aux modifications de la base des données (naissance, cession de bien vacant...).
- **chapitre 75 – « Produits de gestion courante »** : par une diminution 51 k€ des recettes d'éco-emballage perçues au titre du recyclage des matériaux et à une augmentation des recettes de 21 k€ liée au remboursement de la taxe gazole au titre des exercices 2020 et 2021. Ceci génère donc une diminution totale des recettes de 31 k€ au sein de ce chapitre.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 198 k€.

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts					
20 - Immobilisations incorporelles					
204 - Subvention d'équipement versée					
21 - Immobilisations corporelles	76 951,23	526 000,00	198 359,92	121 408,69	158%
23 - Immobilisations en cours					
26 - Participation					
020 - Dépenses imprévues					
<b>TOTAL</b>	<b>76 951,23</b>	<b>526 000,00</b>	<b>198 359,92</b>	<b>121 408,69</b>	<b>158%</b>

Il est à noter qu'en 2022 :

- **le chapitre 21 – « Immobilisations corporelles »** : présente une augmentation de 121 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par des acquisitions exceptionnelles qui ont eu lieu en 2021, à savoir :
  - un nouveau camion benne pour un montant de 195.8 k€ ;
  - du matériel d'entretien technique (souffleur, taille haies ...) pour 0.6 k€ ;
  - des poubelles de tri pour 2 k€.

*Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers	13 095,24	0,00	653,29	-12 441,95	-95%
13 - Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00		
16 - Emprunts	0,00	270 000,00	160 000,00	160 000,00	100%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>13 095,24</b>	<b>270 000,00</b>	<b>160 653,29</b>	<b>147 558,05</b>	<b>1127%</b>

Le principal écart correspond au nouvel emprunt de 160 k€ souscrit pour l'acquisition d'un camion benne. La dépense ayant été passée en fin d'exercice, la recette de FCTVA attachée à ce camion sera décalée et perçue au cours de l'exercice 2023.

<b>Recettes d'ordre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>BP +DM 2022</b>	<b>CA 2022</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 829,06	92 677,80	72 677,80
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 829,06</b>	<b>92 677,80</b>	<b>72 677,80</b>

### RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	<b>Exécution des dépenses</b>	<b>Exécution des recettes</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Reprise des résultats antérieurs</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Investissement	<b>198 359,92</b>	<b>233 331,09</b>	+34 971.17	+206 978.52	+241 949.69
Fonctionnement	<b>3 187 532,46</b>	<b>3 085 585,60</b>	-101 946.86	+524 904.58	+422 957.72
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+664 907.41</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 664 907.41 €.

**Fonctionnement**

DEPENSES							RECETTES													
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	CA 2022					
011	Charges à caractère général	236 333,46	492 216,00			492 216,00	368 176,43	013	Atténuations de charges											
012	Charges de personnel et frais assimilés	554 946,52	591 100,00	40 000,00		631 100,00	630 981,14	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 688 416,58	2 812 157,00		17 847,90	2 830 004,90	2 862 102,69					
014	Atténuations de produits							73	Impôts et taxes											
65	Autres charges de gestion courante	2 059 488,10	2 185 500,00			2 185 500,00	2 078 216,47	74	Dotations, subventions et participations	2 144,00	50 488,42			50 488,42	31 014,19					
66	Charges financières				347,90	347,90	347,90	75	Autres produits de gestion courante	204 119,71	100 000,00			100 000,00	173 265,64					
67	Charges exceptionnelles	7 645,22	15 000,00	15 000,00		30 000,00	19 632,72	76	Produits financiers											
68	Dotations provisions semi budgétaires	15 500,00	20 000,00		17 500,00	37 500,00	17 500,00	77	Produits exceptionnels	7 561,77					453,08					
022	Dépenses imprévues		109 806,20	-55 000,00		54 806,20		78	Reprises provisions semi budgétaire	18 750,00	18 750,00			18 750,00	18 750,00					
<b>sous-total dépenses réelles</b>							<b>2 873 913,30</b>	<b>3 413 622,20</b>	<b>17 847,90</b>	<b>3 431 470,10</b>	<b>3 114 854,66</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>				<b>2 920 992,06</b>	<b>2 981 395,42</b>	<b>17 847,90</b>	<b>2 999 243,32</b>	<b>3 085 585,60</b>
023	Virement à la section d'investissement							042	Opérations d'ordre de transfert entre sections											
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 829,06	92 677,80			92 677,80	72 677,80	<b>sous-total recettes d'ordre</b>												
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>76 829,06</b>	<b>92 677,80</b>			<b>92 677,80</b>	<b>72 677,80</b>	002	Excédent de fonctionnement reporté		524 904,58			524 904,58						
<b>Total :</b>		<b>2 950 742,36</b>	<b>3 506 300,00</b>		<b>17 847,90</b>	<b>3 524 147,90</b>	<b>3 187 532,46</b>	<b>Total :</b>		<b>2 920 992,06</b>	<b>3 506 300,00</b>		<b>17 847,90</b>	<b>3 524 147,90</b>	<b>3 085 585,60</b>					

**Investissement**

DEPENSES							RECETTES											
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	CA 2022			
16	Emprunts et dettes assimilés							10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	13 095,24					653,29			
20	Immobilisations incorporelles		25 800,00			25 800,00		13	Subventions d'investissement reçues									
21	Immobilisations corporelles	76 951,23	526 000,00			526 000,00	198 359,92	16	Emprunts et dettes assimilés		270 000,00			270 000,00	160 000,00			
23	Immobilisations en cours							20	Immobilisations incorporelles									
26	Participat. Et créances rattachées							21	Immobilisations corporelles									
204	Subventions d'équipement versées							23	Immobilisations en cours									
020	Dépenses imprévues		17 856,32			17 856,32		024	Produits des cessions d'immobilisations									
<b>sous-total dépenses réelles</b>							<b>76 951,23</b>	<b>569 656,32</b>	<b>569 656,32</b>	<b>198 359,92</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>				<b>13 095,24</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>160 653,29</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections							021	Virement de la section de fonctionnement									
041	Opérations patrimoniales							040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 829,06	92 677,80			92 677,80	72 677,80			
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>								041	Opérations patrimoniales									
001	Déficit d'investissement reporté							<b>sous-total recettes d'ordre</b>							<b>76 829,06</b>	<b>92 677,80</b>	<b>92 677,80</b>	<b>72 677,80</b>
<b>Total :</b>		<b>76 951,23</b>	<b>569 656,32</b>			<b>569 656,32</b>	<b>198 359,92</b>	<b>Total :</b>		<b>89 924,30</b>	<b>569 656,32</b>			<b>569 656,32</b>	<b>233 331,09</b>			

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	198 359,92	233 331,09	+34 971.17	+206 978.52	+241 949.69
Fonctionnement	3 187 532,46	3 085 585,60	-101 946.86	+524 904.58	+422 957.72
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+664 907.41</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

**Compte de Gestion 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Ordures ménagères dressé par le comptable.

## 2.5 Budget annexe Tourisme

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	<i>Montant en €</i>		
	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	274 866,27	226 266,01	
Recettes	274 866,27	291 051,09	91 666,27
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	41 419,97	1 839,51	
Recettes	41 419,97	3 487,69	36 368,39

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	<i>Dépenses en €</i>	
					Ecart CA22 / CA21 (en valeur) (en %)	
011	Charges générales	109 331,55	167 609,69	122 283,43	12 951,88	12%
012	Charges de personnel	84 200,00	98 000,00	98 000,00	13 800,00	16%
014	Atténuations de produits					
65	Charges d'activité	3 928,29	3 205,00	2 848,00	-1 080,29	-28%
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	70,00	1 000,00	0,00	-70,00	-100%
022	Dépenses imprévues					
<b>TOTAL</b>		<b>197 529,84</b>	<b>269 814,69</b>	<b>223 131,43</b>	<b>25 601,59</b>	<b>13%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 13 % par rapport à l'exercice 2021.

Le principal écart s'explique pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 13 k€ correspondant à la hausse du nombre d'impressions suite à un retour normal de l'activité touristique sur le territoire. En effet, la crise sanitaire a impacté le fonctionnement du service réduisant par la même occasion certaines charges.

- **chapitre 012 – « Charges de personnel »** : par une augmentation des charges de personnel remboursées au budget principal pour 13.8 k€.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	5 051,58	3 134,58
023 - Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL</b>	<b>3 134,19</b>	<b>5 051,58</b>	<b>3 134,58</b>

## RECETTES

### *Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	12 520,50	13 000,00	12 245,95	-274,55	-2%
70	Produits des services, domaines ...	58 117,84	70 000,00	83 592,70	25 474,86	44%
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions..					
75	Produits de gestion courante	141 383,39	100 200,00	194 137,84	52 754,45	37%
77	Produits exceptionnels	50 547,00	0.00	454,70	-50 092,30	-99%
78	Reprises sur provisions	267,50	0.00	619,90	352,40	132%
	<b>TOTAL</b>	<b>262 836,23</b>	<b>183 200,00</b>	<b>291 051,09</b>	<b>28 214,86</b>	<b>11%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 11 % par rapport à l'exercice 2021. Ceci s'explique par une augmentation des produits perçus au **chapitre 70 – « Produits des services, domaines... »** suite à la hausse des ventes des produits « boutique » et des prestations de services (*partenariats, Manche îles express, visites guidées, billetterie, ...*).

De la même façon, **le chapitre 75 – « Produits de gestion courante »** voit une hausse de l'ordre de 53 k€ des produits afférents à la taxe de séjour sur le territoire de la CCBDC.

Le **chapitre 77 – « Produits exceptionnels »** présente quant à lui une diminution de l'ordre de 50 k€ entre 2021 et 2022. Cela est notamment dû au fait que l'office de tourisme a perçu en 2021 une compensation de l'Etat au titre de la perte de taxe de séjour dans le cadre de la crise sanitaire.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement sont stables entre 2021 et 2022.

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00		
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00		
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00		
21 - Immobilisations corporelles	1 878,38	39 419,97	1 839,51	-38,87	-2%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
26 - Participations	0,00	0,00	0,00		
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 878,38</b>	<b>41 419,97</b>	<b>1 839,51</b>	<b>-38,87</b>	<b>-2%</b>

Dépenses en €

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RECETTES**

Recettes en €

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	235,32	0,00	353,11	117,79	50%
13 - Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00		
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00		
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>235,32</b>	<b>0,00</b>	<b>353,11</b>	<b>117,79</b>	<b>50%</b>

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	5 051,58	3 134,58
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>3 134,19</b>	<b>5 051,58</b>	<b>3 134,58</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Montant en €

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé

Investissement	1 839,51	3 487,69	+1 648.18	+36 368,39	+38 016.57
Fonctionnement	226 266,01	291 051,09	+64 785.08	+91 666,27	+156 451.35
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					+194 467.92

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 194 467.92 €.

**Fonctionnement**

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	109 331,55	167 609,69	122 283,43	013	Atténuations de charges	12 520,50	13 000,00	12 245,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 200,00	98 000,00	98 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	58 117,84	70 000,00	83 592,70
014	Atténuations de produits				73	Impôts et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	3 928,29	3 205,00	2 848,00	74	Dotations, subventions et participations			
66	Charges financières				75	Autres produits de gestion courante	141 383,39	100 200,00	194 137,84
67	Charges exceptionnelles	70,00	1 000,00	0,00	76	Produits financiers			
68	Dotations provisions semi budgétaires				77	Produits exceptionnels	50 547,00		454,70
022	Dépenses imprévues				78	Reprises provisions semi budgétaire	267,50		619,90
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>197 529,84</b>	<b>269 814,69</b>	<b>223 131,43</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>262 836,23</b>	<b>183 200,00</b>	<b>291 051,09</b>
023	Virement à la section d'investissement								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	5 051,58	3 134,58	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>3 134,19</b>	<b>5 051,58</b>	<b>3 134,58</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					002	Excédent de fonctionnement reporté		91 666,27	
<b>Total :</b>		<b>200 664,03</b>	<b>274 866,27</b>	<b>226 266,01</b>	<b>Total :</b>		<b>262 836,23</b>	<b>274 866,27</b>	<b>291 051,09</b>

**Investissement**

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	235,32		353,11
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles	1 878,38	39 419,97	1 839,51	16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>1 878,38</b>	<b>41 419,97</b>	<b>1 839,51</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>235,32</b>	<b>0,00</b>	<b>353,11</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 134,19	5 051,58	3 134,58
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>3 134,19</b>	<b>5 051,58</b>	<b>3 134,58</b>
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		36 368,39	
<b>Total :</b>		<b>1 878,38</b>	<b>41 419,97</b>	<b>1 839,51</b>	<b>Total :</b>		<b>3 369,51</b>	<b>41 419,97</b>	<b>3 487,69</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Tourisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	1 839,51	3 487,69	+1 648.18	+36 368,39	+38 016.57
Fonctionnement	226 266,01	291 051,09	+64 785.08	+91 666,27	+156 451.35
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+194 467.92</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

## Compte de Gestion 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

VU les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Tourisme dressé par le comptable.

### **2.6 Budget annexe SPANC**

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

*Montant en €*

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	112 000,00	75 122,09	
Recettes	112 000,00	58 163,00	48 595,34
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 332,85	0,00	
Recettes	3 332,85	0,00	3 332,85

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

*Dépenses en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
011	Charges générales	28 488,90	75 100,00	54 150,56	25 661,66	90%
012	Charges de personnel	18 291,38	31 000,00	17 683,40	-607,98	-3%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Charges d'activité	0,00	3 400,00	3 288,13	3 288,13	100%
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 500,00	1 500,00	0,00	-1 500,00	-100%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>48 280,28</b>	<b>112 000,00</b>	<b>75 122,09</b>	<b>26 841,81</b>	<b>56%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 26.8 k€ par rapport à l'exercice 2021.

Le principal écart s'explique notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par une augmentation de 25.6 k€ des contrôles périodiques effectués au cours de l'exercice 2022. Cette augmentation engendrera également une hausse de recettes constatée au chapitre 70 – « Produits des services... ».

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## RECETTES

*Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	CA22 / CA21 (en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	41 975,00	63 404,66	58 163,00	16 188,00	39%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00		
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	6.08	0,00	0,00	-6,08	-100%
	<b>TOTAL</b>	<b>41 981,08</b>	<b>63 404,66</b>	<b>58 163,00</b>	<b>16 181,92</b>	<b>39%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 ont augmenté de 39 % par rapport à l'exercice 2021.

Le principal écart se traduit pour le chapitre 70 – « Produits des services et du domaine » par une hausse de recettes de 16 k€ suite à une augmentation des dossiers instruits au cours de l'exercice.

D'autre part, il est important de noter que le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été renouvelé au cours du mois d'octobre 2020. Suite à ce renouvellement, les tarifs ont été ajustés le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (cf délibération n°1137 du 14 décembre 2021) et réduits par rapport aux tarifs votés le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le but étant in fine d'adapter les tarifs au coût réel du service.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	0,00	3 332,85	0,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 - Participation	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>3 332,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Il est à noter qu'en 2022, il n'a pas été nécessaire de réaliser les dépenses d'investissement initialement prévues au budget.

*Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 - Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**Le chapitre 10 – « Dotations, fonds divers »** ne présente aucune réalisation. En effet, en l'absence d'investissement, aucune recette de FCTVA n'a été dégagée au cours de l'exercice.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	+ 3 332,85	+3 332.85
Fonctionnement	75 122.09	58 163.00	-16 959.09	+48 595.34	+31 636.25
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+34 969.10</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 34 969.10 €.



### CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE SPANC

Compte Administratif 2022 - Conseil Communautaire du 7 mars 2023

#### Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	28 488,90	75 100,00	54 150,56	013	Atténuations de charges	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 291,38	31 000,00	17 683,40	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	41 975,00	63 404,66	58 163,00
014	Atténuations de produits	0,00			73	Impôts et taxes	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 400,00	3 288,13	74	Dotations, subventions et participations	0,00		
66	Charges financières	0,00			75	Autres produits de gestion courante	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	76	Produits financiers	0,00		
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 500,00	1 500,00	0,00	77	Produits exceptionnels	6,08		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00		78	Reprises provisions semi budgétaire	0,00		
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>48 280,28</b>	<b>112 000,00</b>	<b>75 122,09</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>41 981,08</b>	<b>63 404,66</b>	<b>58 163,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00				0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
					002	Excédent de fonctionnement reporté		48 595,34	
<b>Total :</b>		<b>48 280,28</b>	<b>112 000,00</b>	<b>75 122,09</b>	<b>Total :</b>		<b>41 981,08</b>	<b>112 000,00</b>	<b>58 163,00</b>

#### Investissement

DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés				10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'investissement reçues			
21	Immobilisations corporelles		3 332,85	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés			
23	Immobilisations en cours				20	Immobilisations incorporelles			
26	Participat. Et créances rattachées				21	Immobilisations corporelles			
204	Subventions d'équipement versées				23	Immobilisations en cours			
020	Dépenses imprévues				024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>3 332,85</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				021	Virement de la section de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Déficit d'investissement reporté				001	Excédent d'investissement reporté		3 332,85	
<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>3 332,85</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>3 332,85</b>	<b>0,00</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	0,00	0,00	+ 3 332,85	+3 332.85
Fonctionnement	75 122.09	58 163.00	-16 959.09	+48 595.34	+31 636.25
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					+34 969.10

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

### **Compte de Gestion 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe SPANC dressé par le comptable.

### **2.7 Budget annexe Zones d'activités**

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	<i>Montant en €</i> Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	4 753 905,25	2 992 387,16	
Recettes	4 753 905,25	2 992 387,16	231 535,17
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	5 173 663,73	3 103 948,50	1 959 829,31
Recettes	5 173 663,73	2 681 480,08	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

*Dépenses en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	CA21 (en %)
011	Charges générales	635 672,95	353 999,84	307 203,77	-328 469,18	-52%
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		
65	Charges d'activité	0,60	1,00	0,15	-0,45	-75%
66	Charges financières	2 272,54	1 851,58	1 851,58	-420,96	-19%
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>		<b>637 946,09</b>	<b>355 852,42</b>	<b>309 055,50</b>	<b>-328 890,59</b>	<b>-52%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 ont diminué de 329 k€ par rapport à l'exercice 2021.

Le principal écart s'explique notamment pour le :

- **chapitre 011 – « Charges à caractère général »** : par les travaux d'aménagement de la zone d'activités de Saint Hilaire Petitville pour un montant de 306 k€. A cela, s'ajoutent les travaux de raccordement EDF de l'extension de la zone d'activités des Crutelles pour 1k€.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 043 533,99	4 396 201,25	2 681 480,08
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	1 851,58	1 851,58
<b>TOTAL</b>	<b>2 045 806,53</b>	<b>4 398 052,83</b>	<b>2 683 331,66</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	CA21 (en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	0,00	1 332 186,00	63 089,00	63 089,00	100%
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	0,00	151 000,00	0,00		
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>1 483 186,00</b>	<b>63 089,00</b>	<b>63 089,00</b>	<b>100%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement comptabilisées sur l'exercice 2022 sont de 63 k€. En effet, les principaux écarts s'expliquent pour le :

- **chapitre 70 – « Produits des services et du domaine »** : par la cession du lot 1 de la ZA de Saint Hilaire Petitville pour 34.5 k€ et la cession du lot 6 de la ZA les Crutelles pour 25.5k€.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	3 037 332,50	2 927 446,58
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	1 851,58	1 851,58
<b>TOTAL</b>	<b>2 683 752,62</b>	<b>3 039 184,08</b>	<b>2 929 298,16</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Au même titre que l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement sont conformes aux inscriptions budgétaires. Le chapitre 16 – « Emprunts » enregistre le remboursement des emprunts souscrits pour l'acquisition des parcelles de la ZA de Pommenauque et de la ZA du Mesnil à Saint Hilaire Petitville. Ces emprunts seront intégralement remboursés lorsque les travaux d'aménagement seront réalisés et qu'il sera ainsi possible de commercialiser les lots.

#### *Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
				CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	70 000,00	176 501,92	176 501,92	106 501,92	152%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00		
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00		
26 - Participation	0,00	0,00	0,00		
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00</b>	<b>176 501,92</b>	<b>176 501,92</b>	<b>106 501,92</b>	<b>152%</b>

#### *Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	3 037 332,50	2 927 446,58
<b>TOTAL</b>	<b>2 681 480,08</b>	<b>3 037 332,50</b>	<b>2 927 446,58</b>

## RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
1068 - Affectation du résultat	0,00	0,00	0,00		
10 - Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00		
13 - Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00		
16 - Emprunts	535 500,00	777 462,48	0,00	-535 500,00	-100%
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>535 500,00</b>	<b>777 462,48</b>	<b>0,00</b>	<b>-535 500,00</b>	<b>-100%</b>

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 396 201,25	2 681 480,08
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 043 533,99	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 043 533,99</b>	<b>4 396 201,25</b>	<b>2 681 480,08</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	3 103 948,50	2 681 480,08	-422 468.42	-1 959 829.31	-2 382 297.73
Fonctionnement	2 992 387,16	2 992 387,16	0.00	+231 535.17	+231 535.17
<b>Déficit de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>-2 150 762.56</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de - 2 150 762.56€.

**Fonctionnement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL BUDGET	CA 2022
011	Charges à caractère général	635 672,95	253 999,84	100 000,00	353 999,84	307 203,77	013	Atténuations de charges					
012	Charges de personnel et frais assimilés						70	Produits des services, domaine et ventes diverses		1 332 186,00		1 332 186,00	63 089,00
014	Atténuations de produits						73	Impôts et taxes					
65	Autres charges de gestion courante	0,60	1,00		1,00	0,15	74	Dotations, subventions et participations		151 000,00		151 000,00	
66	Charges financières	2 272,54	1 851,58		1 851,58	1 851,58	75	Autres produits de gestion courante					
67	Charges exceptionnelles						76	Produits financiers					
68	Dotations provisions semi budgétaires						77	Produits exceptionnels					
022	Dépenses imprévues						78	Reprises provisions semi budgétaire					
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>637 946,09</b>	<b>255 852,42</b>	<b>100 000,00</b>	<b>355 852,42</b>	<b>309 055,50</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>1 483 186,00</b>			<b>1 483 186,00</b>	<b>63 089,00</b>
023	Virement à la section d'investissement												
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 043 533,99	4 396 201,25		4 396 201,25	2 681 480,08	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	2 937 332,50	100 000,00	3 037 332,50	2 927 446,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	1 851,58		1 851,58	1 851,58	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 272,54	1 851,58		1 851,58	1 851,58
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>2 045 806,53</b>	<b>4 398 052,83</b>		<b>4 398 052,83</b>	<b>2 683 331,66</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>2 683 752,62</b>	<b>2 939 184,08</b>	<b>100 000,00</b>	<b>3 039 184,08</b>	<b>2 929 298,16</b>
							002	Excédent de fonctionnement reporté		231 535,17		231 535,17	
<b>Total :</b>		<b>2 683 752,62</b>	<b>4 653 905,25</b>	<b>100 000,00</b>	<b>4 753 905,25</b>	<b>2 992 387,16</b>	<b>Total :</b>		<b>2 683 752,62</b>	<b>4 653 905,25</b>	<b>100 000,00</b>	<b>4 753 905,25</b>	<b>2 992 387,16</b>

**Investissement**

DEPENSES						RECETTES							
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL BUDGET	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	DM 1	TOTAL BUDGET	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	70 000,00	176 501,92		176 501,92	176 501,92	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)					
20	Immobilisations incorporelles						13	Subventions d'investissement reçues					
21	Immobilisations corporelles						16	Emprunts et dettes assimilés	535 500,00	677 462,48	100 000,00	777 462,48	
23	Immobilisations en cours						20	Immobilisations incorporelles					
26	Participat. Et créances rattachées						21	Immobilisations corporelles					
204	Subventions d'équipement versées						23	Immobilisations en cours					
020	Dépenses imprévues						024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>70 000,00</b>	<b>176 501,92</b>		<b>176 501,92</b>	<b>176 501,92</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>535 500,00</b>	<b>677 462,48</b>	<b>100 000,00</b>	<b>777 462,48</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 681 480,08	2 937 332,50	100 000,00	3 037 332,50	2 927 446,58	021	Virement de la section de fonctionnement					
041	Opérations patrimoniales						040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 043 533,99	4 396 201,25		4 396 201,25	2 681 480,08
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>2 681 480,08</b>	<b>2 937 332,50</b>	<b>100 000,00</b>	<b>3 037 332,50</b>	<b>2 927 446,58</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>2 043 533,99</b>	<b>4 396 201,25</b>		<b>4 396 201,25</b>	<b>2 681 480,08</b>
001	Déficit d'investissement reporté		1 959 829,31		1 959 829,31								
<b>Total :</b>		<b>2 751 480,08</b>	<b>5 073 663,73</b>	<b>100 000,00</b>	<b>5 173 663,73</b>	<b>3 103 948,50</b>	<b>Total :</b>		<b>2 579 033,99</b>	<b>5 073 663,73</b>	<b>100 000,00</b>	<b>5 173 663,73</b>	<b>2 681 480,08</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Zones d'activités de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	3 103 948,50	2 681 480,08	-422 468,42	-1 959 829,31	-2 382 297,73
Fonctionnement	2 992 387,16	2 992 387,16	0,00	+231 535,17	+231 535,17
<b>Déficit de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>-2 150 762,56</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

**Compte de Gestion 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;  
**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;  
**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;  
**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Zones d'activités dressé par le comptable.

## 2.8 Budget annexe Abattoir

L'article L. 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la Communauté de Communes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif présenté par le Président de l'organe délibérant, après transmission du compte de gestion établi par Monsieur le trésorier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

En vertu de la jurisprudence, la présidence de l'assemblée ne peut être assurée par le Président. Il peut assister à la discussion mais il est d'usage qu'il se retire au moment du vote.

Par conséquent, il est proposé :

- d'examiner les comptes de l'exercice 2022,
- d'adopter le Compte Administratif 2022 après avoir désigné un Président de séance.

En synthèse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion s'établissent ainsi :

*Montant en €*

	Budget 2022	Réalisations 2022 (mandats et titres)	Solde reporté 001/002 exercices antérieurs
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	329 509,07	0,00	
Recettes	329 509,07	329 509,84	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	97 631,39	0,00	
Recettes	97 631,39	97 631,39	

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

*Dépenses en €*

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
					(en valeur)	(en %)
011	Charges générales	0,00	0,00	0,00		
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		
65	Charges d'activité	0,00	0,00	0,00		
66	Charges financières	0,00	115 938,84	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00		
68	Dotations aux provisions	0,00	213 570,23	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>0,00</b>		

Aucune dépense de fonctionnement n'a eu lieu sur l'exercice 2022. En effet, la refacturation des emprunts du budget principal au budget annexe n'a pas pu avoir lieu suite à des difficultés de prises en charge par la trésorerie. Une étude est menée à ce sujet pour que des opérations d'ordre non budgétaire soient établies. Des reliquats d'engagement de marché sont également en attente, ce qui n'a pas permis le transfert de l'actif sur le budget annexe.

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## RECETTES

### Recettes en €

Chapitres	Libellé	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart	
					CA22 / CA21 (en valeur)	(en %)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, domaines ...	0,00	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations, subventions..	0,00	0,00	0,00		
75	Produits de gestion courante	0,00	213 570,23	213 571,00	213 571.00	100%
77	Produits exceptionnels	0,00	115 938,84	115 938,84	115 938.84	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>329 509,84</b>	<b>329 509.84</b>	<b>100%</b>

Au **chapitre 75** – « *Produits de gestion courante* », le premier loyer de l'abattoir a été émis conformément au bail établi avec la SCIC de la Baie du Cotentin.

Le **chapitre 77** – « *Produits exceptionnels* » comptabilise la subvention exceptionnelle de fonctionnement issue du budget principal conformément à la délibération n°1266 du 13 décembre 2022.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

*Dépenses en €*

Dépenses Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
16 - Emprunts	0,00	97 631,39	0,00		
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204 - Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	0,00		
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
26 - Participation	0,00	0,00	0,00		
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>0,00</b>		

*Dépenses en €*

Dépenses d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### RECETTES

*Recettes en €*

Recettes Réelles	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022	Ecart CA22 / CA21	
				(en valeur)	(en %)
10 - Dotations, fonds divers (dt 1068)	0,00	0,00	0,00		
13 - Subvention d'investissement	0,00	97 631,39	97 631,39	97 631,39	100%
16 - Emprunts	0,00	0,00	0,00		
024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>97 631,39</b>	<b>97 631,39</b>	<b>100%</b>

Le chapitre 13 – « Subvention d'investissement » comptabilise la subvention du budget principal au budget annexe pour un montant de 97.6k€ conformément à la délibération n°1266 du 13 décembre 2022.

Recettes d'ordre	CA 2021	BP +DM 2022	CA 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

*Montant en €*

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	97 631.39	+97 631.39	0,00	+97 631.39
Fonctionnement	0,00	329 509.84	+329 509.84	0,00	+329 509.84
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+427 141.23</b>

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de + 427 141.23 €.

<b>CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET ANNEXE ABATTOIR</b> Compte Administratif 2022 - Conseil Communautaire du 7 mars 2023									
<b>Fonctionnement</b>									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	0,00			013	Atténuations de charges	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00			70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00			73	Impôts et taxes	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00			74	Dotations, subventions et participations	0,00		
66	Charges financières	0,00	115 938,84		75	Autres produits de gestion courante	0,00	213 570,23	213 571,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			76	Produits financiers	0,00		
68	Dotations provisions semi budgétaires	0,00	213 570,23		77	Produits exceptionnels	0,00	115 938,84	115 938,84
022	Dépenses imprévues	0,00			78	Reprises provisions semi budgétaire	0,00		
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>329 509,84</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		0,00	0,00		002	Excédent de fonctionnement reporté			0,00
<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>329 509,07</b>	<b>329 509,84</b>
<b>Investissement</b>									
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	Code	Libellé	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	97 631,39		10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00			13	Subventions d'investissement reçues	0,00	97 631,39	97 631,39
21	Immobilisations corporelles	0,00			16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00			20	Immobilisations incorporelles	0,00		
26	Participat. Et créances rattachées	0,00			21	Immobilisations corporelles	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00			23	Immobilisations en cours	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00			024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
<b>sous-total dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>97 631,39</b>
					021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>sous-total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00						
<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>		<b>0,00</b>	<b>97 631,39</b>	<b>97 631,39</b>

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

**VU** les arrêtés du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Le Compte Administratif du budget annexe Abattoir de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente, pour l'exercice 2022, les résultats de clôture suivants :

	Exécution des dépenses	Exécution des recettes	Résultat de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat cumulé
Investissement	0,00	97 631.39	+97 631.39	0,00	+97 631.39
Fonctionnement	0,00	329 509.84	+329 509.84	0,00	+329 509.84
<b>Excédent de clôture de l'exercice 2022</b>					<b>+427 141.23</b>

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif, Monsieur Carles DUPONT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose le vote dudit compte administratif à l'assemblée.

Monsieur Jean Claude COLOMBEL, Président, s'étant retiré des débats, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin conforme au compte de gestion, pour l'exercice 2022, figurant en annexe de la présente délibération.

## **Compte de Gestion 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

**VU** les arrêts du Conseil d'Etat du 3 novembre 1989, « Gérard d'Ecorcheville et autres » et du 28 juillet 1995, « Mme MEDES » sur l'adoption préalable du compte de gestion ;

**VU** le rapport de présentation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes ;

**CONSIDERANT** le débat et l'organisation du vote sous la présidence de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPONT Carles, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Budget annexe Abattoir dressé par le comptable.

*Monsieur LEBLOND, Service des finances publiques, note que le résultat du budget principal est bon, que la Capacité d'Autofinancement augmente. Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 5 ans, la CCBDC se retrouve en capacité de désendettement de moins de 5 années. Pour comparer, en 2018, la CCBDC était à 8,4 années de capacité de désendettement. Concernant les budgets annexes, Monsieur LEBLOND fait une remarque particulière sur le budget du marché aux bestiaux qui ne lui plaît pas compte-tenu du déficit structurel du fonctionnement.*

*Monsieur COLOMBEL dit que la réflexion est toujours en cours à savoir si on poursuit ou pas l'exploitation du marché.*

### **- Débat d'orientation budgétaire**

<b>PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE</b> .....	45
<b>I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2023</b> .....	46
<b>1. Projet de loi de finances 2023</b> .....	46
<b>II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET</b> .....	47
<b>III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2019-2022</b> .....	51
<b>1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes</b> .....	51
<b>2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal</b> .....	52
<b>3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal</b> .....	54
<b>4. Evolution des Epargnes</b> .....	55
<b>5. Evolution de la Dette</b> .....	56
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) .....	56
5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement .....	56
5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette .....	57
5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2022 .....	58
<b>IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS</b> .....	60
<b>1. Organigramme</b> .....	60
<b>2. Structure des effectifs par filières</b> .....	61
<b>3. Evolution des effectifs</b> .....	63
<b>V. PROSPECTIVE FINANCIERE</b> .....	64
<b>1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)</b> .....	64
<b>2. L'endettement</b> .....	66
<b>VI. ORIENTATIONS 2023 : BUDGET PRINCIPAL</b> .....	66
<b>1. En Fonctionnement</b> .....	66
<b>2. En Investissement</b> .....	67
<b>VII. LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	67

<b>1. Budget Annexe Port de Plaisance</b> .....	67
1.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	67
1.2. Orientations 2023 .....	67
<b>2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux</b> .....	68
2.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	68
2.2. Orientations 2023 .....	68
<b>3. Budget Annexe Ordures Ménagères</b> .....	68
3.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	68
3.2. Orientations 2023 .....	69
<b>4. Budget Annexe Tourisme</b> .....	69
4.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	69
4.2. Orientations 2023 .....	69
<b>5. Budget Annexe SPANC</b> .....	70
5.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	70
5.2. Orientations 2023 .....	70
<b>6. Budget Annexe Zones d'Activités</b> .....	70
6.1. Rétrospective 2019 – 2022 .....	70
6.2. Orientations 2023 .....	70
<b>7. Budget Annexe Abattoir</b> .....	71
7.1. Rétrospective 2021 – 2022 .....	71
7.2. Orientations 2023 .....	71

## **PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE**

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de l'EPCI est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Jusqu'ici, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »*

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire. Cette nouvelle rédaction impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Les nouveautés sont les suivantes :

- L'établissement d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, mais aussi l'évolution du besoin de financement annuel.
- Ce rapport doit également faire état d'une présentation de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Ils seront consultables sur le site internet de la CCBDC ou au siège dans le registre des délibérations.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu, doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP.

Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux collectivités (I), puis d'analyser la rétrospective financière de la CCBDC (II, III), et enfin, de définir les orientations budgétaires pour l'année à venir (IV, V, VI).

## **I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2023**

### **1. Projet de loi de finances 2023**

La loi de finances pour 2023 est principalement axée sur la crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine. Le gouvernement prévoit une croissance de 1% et une inflation de 4.2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario étant l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

- ❖ Concernant les prévisions macroéconomiques, la loi de finances prévoit :
  - En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial).
  - Le poids de la dette publique baisserait de 111.6% du PIB en 2022 à 111.2% en 2023.
  
- ❖ Concernant les dispositifs d'aide face au choc énergétique :
  - La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022) pour les ménages.
  - Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes et les structures d'habitat collectif (EHPAD, résidence autonomie...) sont également éligibles au bouclier tarifaire. Le coût net des boucliers tarifaires est estimé à 21 milliards d'euros.
  - Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'achève au 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture pour se rendre au travail.
  - Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi.
  - Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un an.
  - Pour financer ces dépenses, le gouvernement a, lors de la discussion budgétaire, transposé deux mécanismes européens. Une contribution temporaire de solidarité de 33%, applicable au secteur du raffinage, est créée. Son rendement est estimé à 200 millions d'euros. De plus, la rente exceptionnelle des producteurs d'énergie sera taxée.
  
- ❖ Concernant les particuliers, la loi de finances prévoit :
  - Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages. Le coût de la mesure se chiffre à 6 milliards d'euros.
  - Le relèvement à 3500 euros par enfant à charge du plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant de moins de six ans (contre 2300 euros jusqu'ici).
  - La hausse de la valeur faciale des tickets restaurant à 13 euros (contre 11.84 actuellement).
  
- ❖ Concernant les entreprises et l'emploi, le texte programme :
  - Afin d'assurer une meilleure maîtrise des dépenses liées au compte personnel de formation (CPF), un amendement du gouvernement a posé le principe d'une participation des salariés au financement de leurs formations.

- La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises, notamment industrielles.
  - Les prêts garantis par l'Etat « résilience » sont prolongés jusqu'à fin 2023. Le PLF facilite la constitution par les entreprises de captives de réassurance. Ces dernières sont des structures d'auto-réassurance qui leur permettent d'obtenir des offres d'assurance auprès d'assureurs professionnels en réassurant elles-mêmes une partie des risques couverts.
- ❖ En matière écologique, la loi contient plusieurs mesures, à savoir :
- L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi. Le dispositif MaPrimeRénov'Sénérity est renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' est davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.
  - Les PME bénéficient également d'un crédit d'impôt pour leurs dépenses 2023-2024 de rénovation énergétique.
  - Le verdissement du parc automobile est soutenu notamment pour lancer mi-2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes). Un fond de 250 millions d'euros finance le plan vélo, annoncé en septembre 2022.
  - Le crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées est prolongé jusqu'à fin 2025.
  - La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 est également financée. Afin de soutenir la décarbonisation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cessent début 2023.
- ❖ Concernant les collectivités territoriales :
- La Dotation globale de Fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023 dans le but de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et de dotation de solidarité urbaine (DSU).
  - Après une revalorisation des bases d'imposition de +3.4% en 2022, une augmentation des bases de +7.1% est à prévoir en 2023. En effet, l'amendement sur le plafonnement de la valeur locative cadastrale n'a pas été repris. L'indexation des valeurs locatives cadastrales pour 2023 se fait donc sur la base de l'ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé) estimé à +7.1%.
  - Un report de la réforme de la valeur locative des locaux commerciaux et des locaux d'habitation. La mise à jour des paramètres de révision de la valeur locative des locaux commerciaux est suspendue et décalée de 2 ans. L'actualisation des valeurs locatives d'habitation se trouve également impactée par ce décalage de 2 ans.
  - Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, dès l'exercice 2023, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
  - Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé « fonds vert », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).
  - Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile de France Mobilités (afin d'éviter une hausse de 20%, voire 33% du passe Navigo).
  - Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des zones tendues va concerner près de 4000 nouvelles communes.

## II - PRESENTATION DES COMPOSANTES DU BUDGET

Afin de pouvoir appréhender au mieux l'analyse budgétaire suite à la clôture de l'exercice 2022, ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, il semble primordial d'effectuer, dans un premier temps, une présentation des composantes du budget de la CCBDC.

Ce budget se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement. Au sein de ces deux sections est prévu l'ensemble des dépenses et recettes pour un exercice comptable. En effet, la loi organique des lois de finances (LOLF) pose 5 grands principes régissant la comptabilité publique, à savoir :

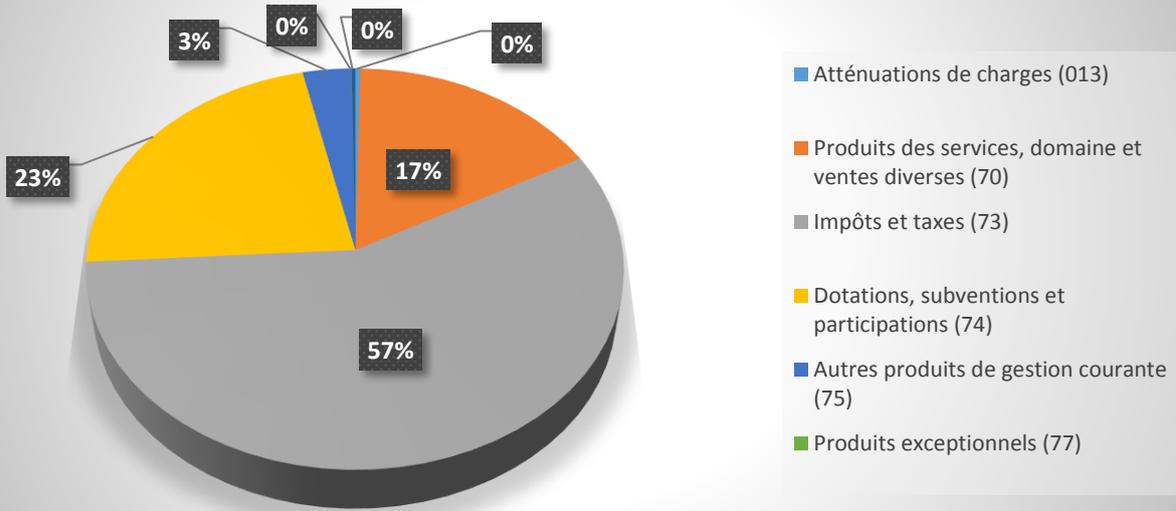
- **L'annualité** : l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an.
- **L'universalité** : impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes.
- **L'unité** : le budget doit figurer dans un document unique, à des fins de lisibilité et de transparence. Ce principe connaît cependant de nombreux aménagements (budgets annexes...)
- **La spécialité** : le budget doit détailler les crédits par catégorie de dépenses. Par conséquent, tout crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à un but spécifique.
- **La sincérité** : ce principe implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières. Il interdit de sous-estimer les charges et de surestimer les ressources.

En application de ces principes, la Communauté de communes établie chaque année son budget en prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'accomplissement de ses compétences. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une présentation synthétique, à savoir :

**Pour la section de Fonctionnement :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
013	Atténuations de charges	Remboursement des indemnités journalières des agents suite aux arrêts maladie
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	Recettes des services : AQUADICK, Jeunesse (Centre de loisir, mini camps, ...), Crèche, Urbanisme (ADS), Restauration scolaire, Prestation de ménage du PSLA, et remboursement de charges des bâtiments de la CCBDC
73	Impôts et taxes	Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales, IFER - Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux, Attribution de compensation, FPIC - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
74	Dotations, subventions et participations	Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation de compensation, FCTVA, Participations Régionales, départementales, communales, autres..., FDPTP - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, Compensation de l'Etat (TH, TF, CVAE...)
75	Autres produits de gestion courante	Loyers
77	Produits exceptionnels	Produit de cession, régularisation sur exercices antérieurs, aides exceptionnelles, ...
78	Reprises provisions semi budgétaire	Reprise de provisions

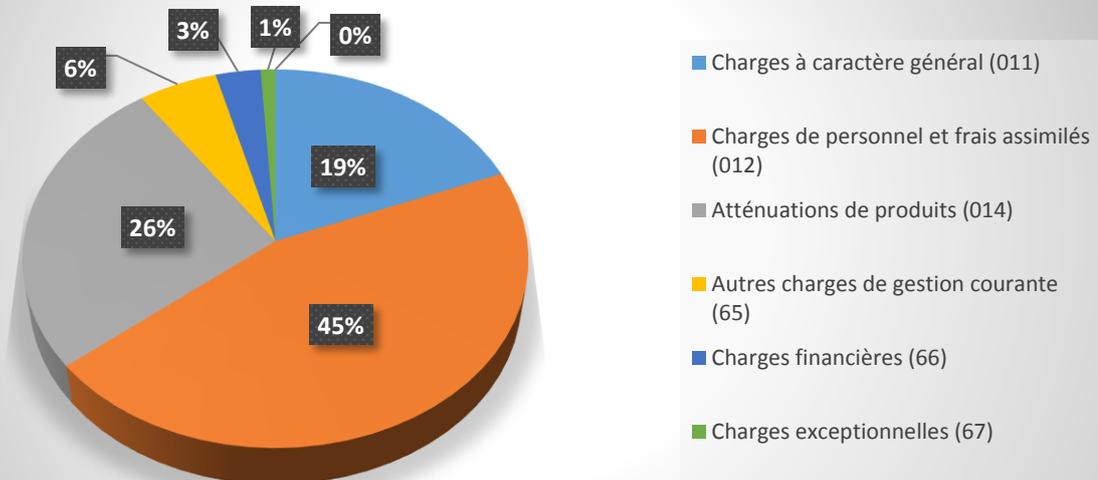
## RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCBDC

CHAPITRES		DETAILS
011	Charges à caractère général	Eau, EDF, Fourniture de petits équipements, fourniture d'entretien, carburant, alimentation (cantine...), vêtements de travail, fournitures administratives, locations (photocopieurs...), curage voirie, entretien des bâtiments, maintenance, assurances, taxes foncières, études de fonctionnement, honoraires, frais d'actes et contentieux.
012	Charges de personnel et frais assimilés	Salaires des agents titulaires et contractuels
014	Atténuations de produits	Attribution de compensation, FPIC - Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales, FNGIR
65	Autres charges de gestion courante	Subventions versées, Indemnités des Elus, Créances éteintes et Admissions en non-valeur,
66	Charges financières	Remboursement des intérêts d'emprunts
67	Charges exceptionnelles	Annulation de titres sur exercices antérieurs, Intérêts moratoires, charges exceptionnelles
68	Dotations provisions semi budgétaires	Provisions pour risques et charges, ...

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



## Pour la section d'Investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	FCTVA, Affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement (compte 1068)
13	Subventions d'investissement reçues	Subventions d'investissement perçues (DETR, REGION, Département, ...)
16	Emprunts et dettes assimilés	Souscription de nouveaux emprunts
20	Immobilisations incorporelles	Ecritures de régularisation sur exercices antérieurs, pénalités de marchés, ...
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
024	Produits des cessions d'immobilisations	Produits des cessions, ventes mobilières ou immobilières...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CCBDC		
CHAPITRES		DETAILS
16	Emprunts et dettes assimilés	Remboursement du capital des emprunts
20	Immobilisations incorporelles	Frais d'annonce et insertion, PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, licences informatiques, ..
21	Immobilisations corporelles	Aménagement des constructions, mobiliers, matériels informatiques, matériels techniques, acquisitions, ...
23	Immobilisations en cours	Travaux en cours exécutés sur plusieurs exercices (Abattoir, cantine...)
26	Participat. Et créances rattachées	Souscription en capital (Titre de participation SPL Tourisme, ...)
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'investissement versées

Cette section supporte l'ensemble des projets importants de la Communauté de communes. Elle peut varier d'un exercice à l'autre en fonction de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

En effet, la Communauté de communes dispose de plusieurs leviers lui permettant d'accroître sa capacité à investir, à savoir :

- la fiscalité : par la hausse des impôts fonciers sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation jusqu'en 2023, la CFE – « *Cotisation foncière des entreprises* », la répartition du FPIC – « *Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales* » qui relève d'une décision des communes membres.

Pour mémoire, les taux de fiscalité 2022 de la CCBDC sont les suivants :

Taxe d'Habitation	12.02
Taxe Foncière (bâti)	4.11
Taxe Foncière (non bâti)	7.97
Cotisation Foncière des Entreprises	22.91

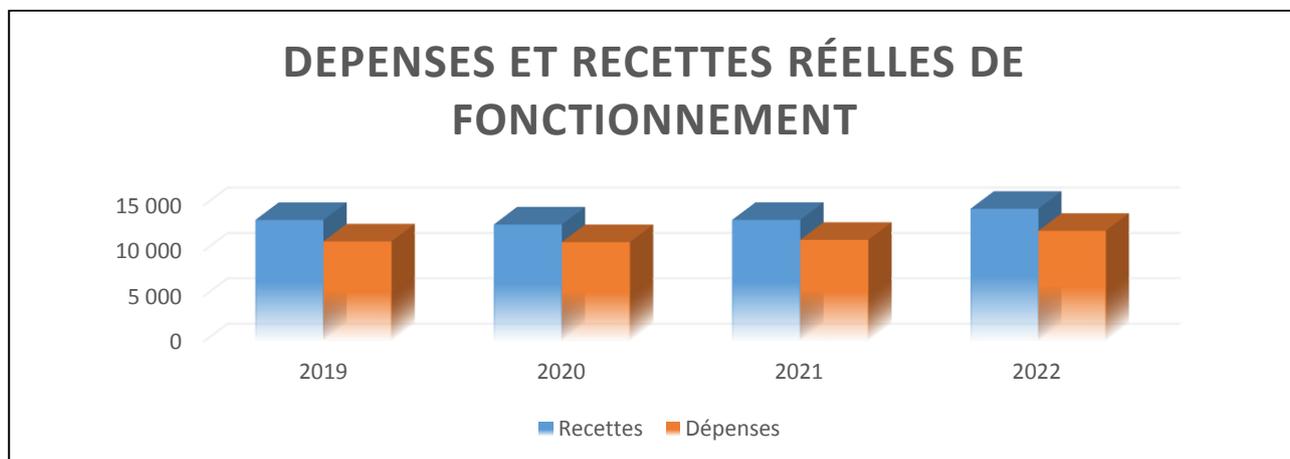
- une rationalisation des dépenses de fonctionnement : par la mise en place d'un contrôle de gestion permettant de trouver des sources d'économies sur certains postes de dépenses, mais aussi par la mise en place de marchés favorisant la mise en concurrence des prestataires.

Le recours à l'emprunt et la recherche de subventions sont les deux autres leviers qui permettent d'investir et de porter des projets d'envergure. Suite à cette présentation succincte des dépenses et recettes du budget de la Communauté de communes, il convient désormais d'effectuer une analyse rétrospective du budget principal pour ensuite aborder les orientations budgétaires 2023.

### III - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2019-2022

Comme chaque année, à l'occasion de la séance précédant l'adoption du budget primitif, les orientations budgétaires sont présentées au Conseil communautaire. Afin de pouvoir appréhender au mieux ces nouvelles orientations, il convient d'étudier une rétrospective sur l'évolution des dépenses et recettes de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

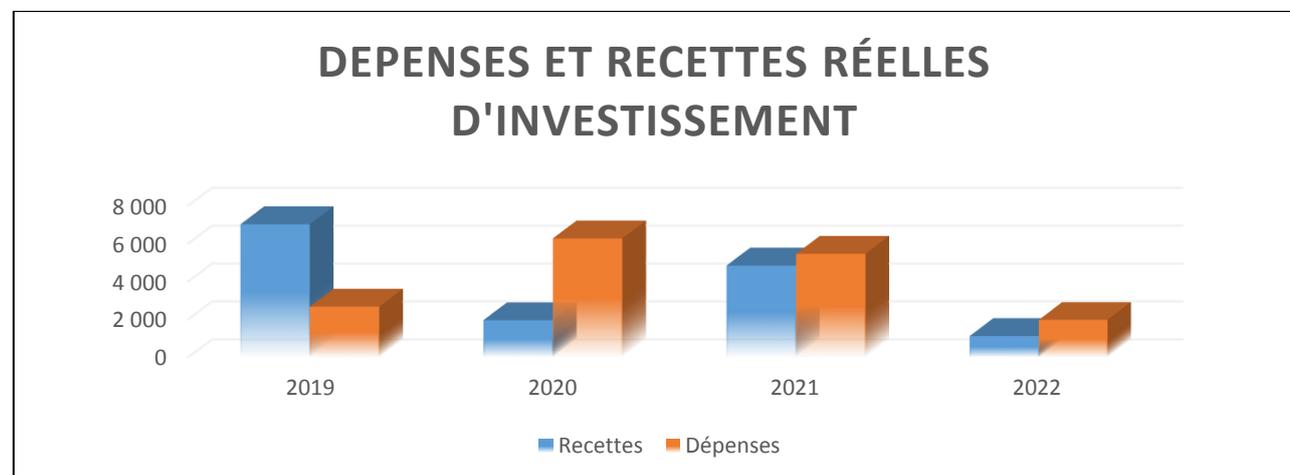
#### 1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes



L'exercice 2020 reste relativement stable en dépenses de fonctionnement. Les recettes sont cependant impactées par la crise sanitaire et subissent une diminution importante au sein du chapitre 70 – « *Produits des services et du Domaine* » de l'ordre de 359 k€. Cette diminution est néanmoins résorbée par une augmentation du chapitre 73 – « *Impôts et taxes* ».

L'exercice 2021 connaît quant à lui un retour d'activité autant en dépenses qu'en recettes. En effet, sur les dépenses, il est constaté une évolution des charges de personnel. Celle-ci est cependant amoindrie par une baisse des atténuations de charges (chapitre 013). Sur les recettes, il est noté que les produits de services sont supérieurs aux recettes de 2019, soit avant la crise sanitaire, malgré le fait que certains services n'ont pas fait l'objet d'une ouverture toute l'année 2021. Ceci est principalement dû à l'augmentation des refacturations de personnel aux différents budgets annexes.

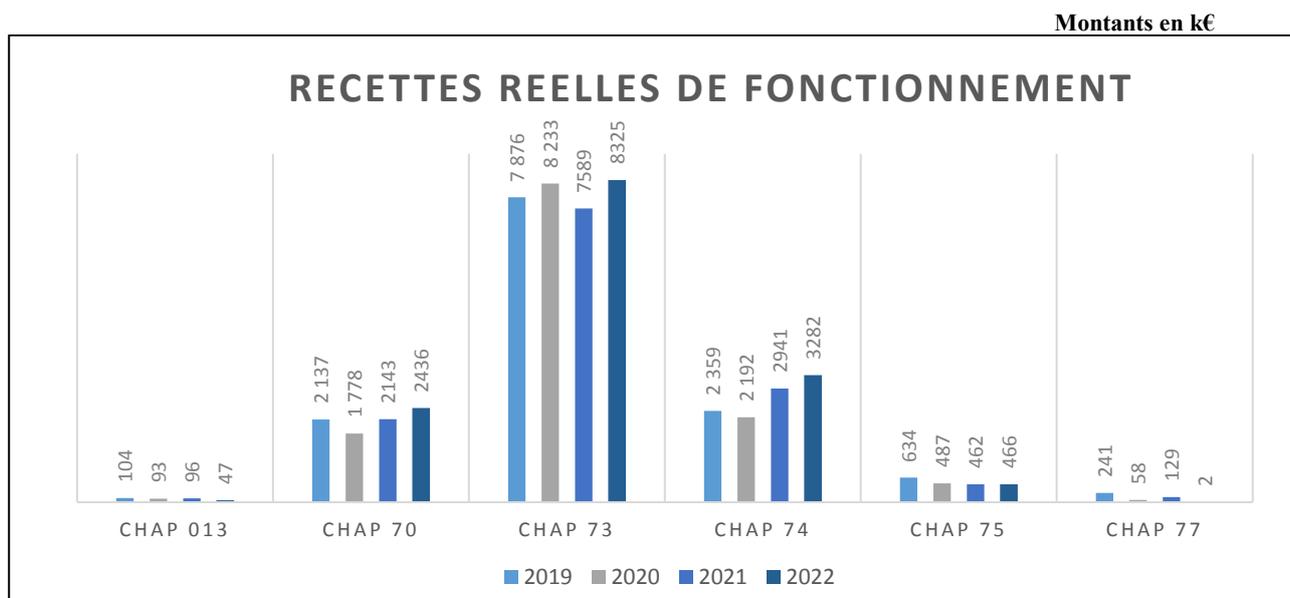
L'exercice 2022 subit une importante augmentation des charges de fonctionnement liée en partie à la hausse de l'inflation et à des évolutions règlementaires. Cependant, les produits de services ont connu une augmentation de 293 k€ et dépassent même les produits de l'exercice 2019 antérieurs à la crise sanitaire. A cela s'ajoute une hausse des produits de fiscalité du fait de la revalorisation des bases et de l'augmentation de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.



La section d'investissement démontre davantage de disparités entre les années. Ceci s'explique notamment par rapport à l'avancement des projets d'investissement et à l'instruction des dossiers de subvention qui peuvent subir des décalages dans le temps.

L'exercice 2022 a comptabilisé moins d'investissement que lors de l'exercice 2021. Cette diminution s'explique par le paiement des soldes de marchés pour les travaux de construction de l'abattoir et de la cantine de Picauville. Il est également important de noter que les dépenses de réfection des voiries sont de 66 k€ correspondant au solde des travaux de l'exercice 2021. Les travaux 2022 ont subi un retard suite à des soucis d'approvisionnement par le titulaire du marché. Ces prestations feront l'objet d'un paiement sur l'exercice 2023. En recette, plusieurs soldes de subventions ont été perçus pour le financement de ces projets d'investissement (*DETR,...*).

## 2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal



Le chapitre 013 – « *Atténuations de charges* » présente une fluctuation entre les exercices. En effet, les recettes de ce chapitre comprennent essentiellement les remboursements de salaires des agents en arrêts maladie. Par conséquent, l'évolution constatée entre les exercices 2021 et 2022 s'explique par une diminution du nombre d'arrêts maladie des agents de la collectivité.

Le chapitre 70 – « *Produits des services et du domaine* » présente au cours de l'exercice 2020 une diminution des recettes de l'ordre de 359 k€ par rapport à l'exercice 2019 principalement liée à la crise sanitaire de la COVID-19. Avec une réouverture progressive de certains services en 2021, les recettes ont atteint, voir même dépassé, les objectifs fixés lors du budget primitif. L'exercice 2022 a quant à lui dépassé de 293 k€ les recettes de l'exercice 2021 du fait d'un retour d'activité sur une année complète et de l'augmentation des refacturations aux différents budgets annexes.

Au chapitre 73 – « *Impôts et taxes* », les exercices 2019 et 2020 présentent des augmentations de recettes fiscales permettant de retourner quasiment à la situation de 2017, soit, avant le transfert des recettes de la TEOM au budget annexe Ordures Ménagères. Ceci est principalement dû au changement des taux de fiscalité de l'exercice 2019.

A contrario, l'exercice 2021 subit une importante baisse de recettes fiscales en raison, tout d'abord, de la crise sanitaire qui a eu un impact sur les produits de CVAE et de TASCOM. Mais aussi, suite à la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation qui a généré un système de compensation des produits de fiscalité que l'on retrouvera ci-après au chapitre 74 – « *Dotations et participations* ». Par conséquent, les baisses de recettes au sein de ce chapitre concernent principalement les lignes suivantes :

- -489 k€ au titre des impôts directs locaux ;
- -129 k€ au titre de la CVAE ;
- -10 k€ au titre de la TASCOM.

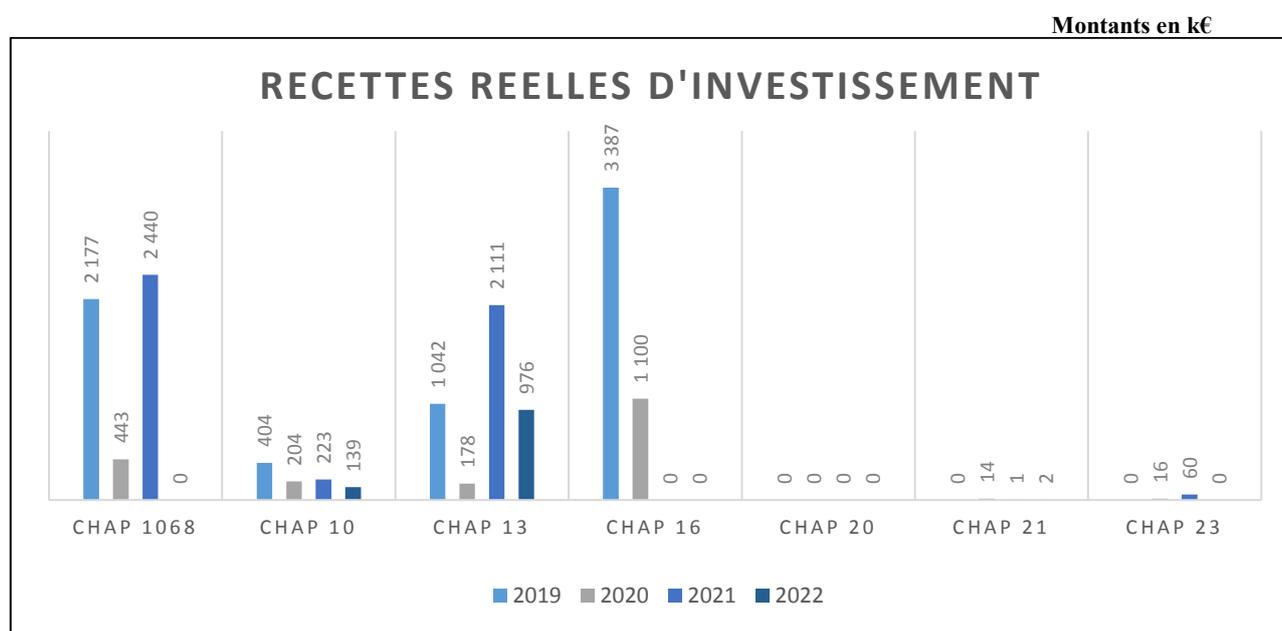
Enfin, l'exercice 2022 a de nouveau subi une augmentation de l'ordre de 736 k€, dépassant ainsi les produits de l'exercice 2020, du fait de la mise à jour des bases mais aussi de l'augmentation de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute

également le produit de la taxe GEMAPI perçu pour la première fois en 2022 pour un montant de 260.6 k€.

Le chapitre 74 – « *Dotations et participations* » démontre une augmentation de 340 k€ correspondant à :

- une hausse de la DGD – Dotation Globale de Décentralisation au titre du PLUI (+31k€) ;
- une augmentation du nombre de subventions perçues (*Conseiller numérique* (+40k€), *de la dématérialisation des actes d'urbanisme* (+12k€), *l'OPAH* (+76.3k€), *Petites Villes de demain* (+52.4k€), *le PCAET* (+3k€), *RTPS* (+33.3k€), *l'aire des gens du voyage* (+26.7k€), *Action de défense contre la mer* (22.8k€), *de la CAF pour le centre de loisirs, les RAM et la crèche pour* (+98.1 k€)) ;
- une augmentation du FCTVA de 16.3k€ ;
- des compensations au titre de la CVAE et de la Taxe Foncière pour +55 k€

Le chapitre 75 – « *Autres produits de gestion courante* » reste stable par rapport à l'exercice 2021. Ce chapitre comptabilise principalement les loyers.



Les recettes d'investissement correspondent principalement aux dotations et subventions d'investissement perçues pour le financement des opérations. A cela, peuvent s'ajouter notamment les souscriptions d'emprunt et l'affectation du résultat provenant de l'excédent de fonctionnement. Tous ces éléments dépendent principalement de l'avancement des travaux et de l'instruction des dossiers de subvention.

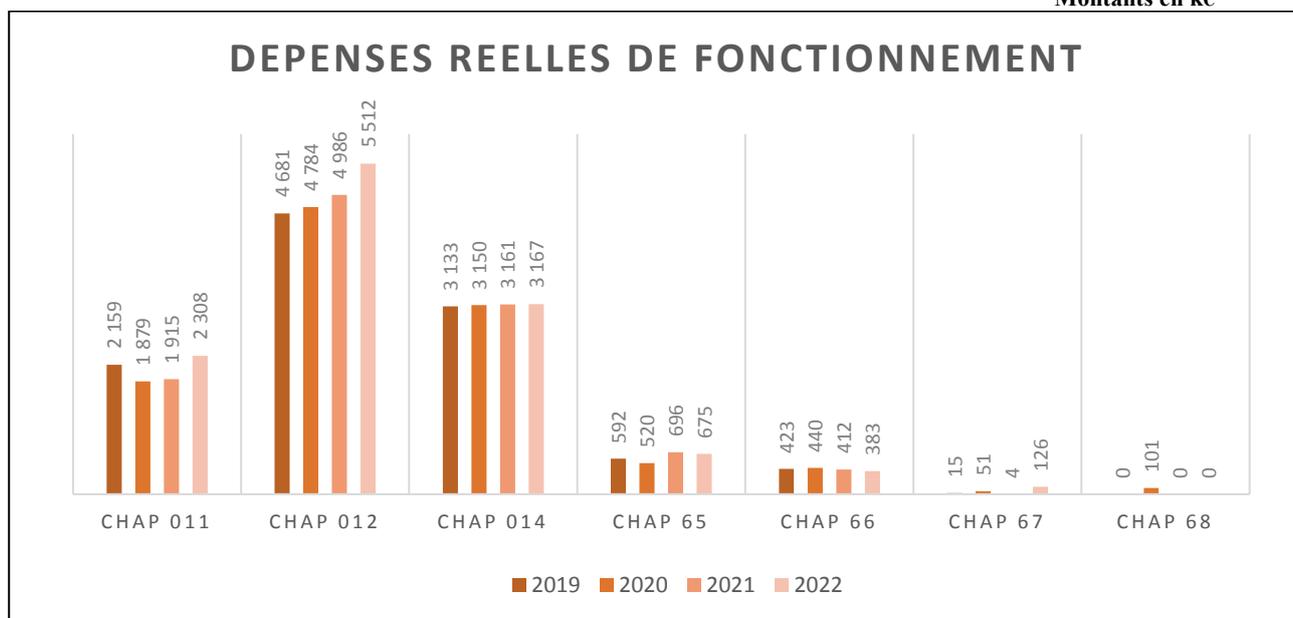
Le chapitre 10 – « *Dotation, fonds divers et réserves* » présente une diminution entre les exercices 2021 et 2022. Ceci s'explique notamment par la réduction des recettes de FCTVA perçues du fait de la baisse des dépenses d'investissements au cours de l'exercice.

Au chapitre 13 – « *Subventions d'investissement reçues* », l'exercice 2022 présente un montant correspondant au solde des subventions d'investissement perçues, à savoir :

- 8.5 k€ de subvention pour la restauration scolaire dans le cadre du plan de relance ;
- 12.9k€ de subvention au titre de l'acquisition du matériel informatique pour l'espace France services ;
- 24 k€ de subvention pour l'implantation de piézomètres sur le territoire intercommunal.
- Plusieurs soldes de subventions pour le projet de construction de l'abattoir, à savoir :
  - o 132.2k€ de subvention FRADT ;
  - o 100.9k€ de subvention départementale ;
  - o 35 k€ de subvention de la commune de Méautis ;
  - o 473.2 k€ de Prime CEE ;

### 3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal

Montants en k€



L'exercice 2020 présente une diminution des charges à caractère général suite aux périodes de confinement et à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Certains services ayant fait l'objet de fermeture, ils ont vu leurs charges de fonctionnement diminuer.

Concernant l'exercice 2021, celui-ci constate une hausse suite au retour d'activité des services tout en restant inférieur au niveau de dépenses de l'exercice 2019. Ce décalage résulte de la fermeture de l'Aquadick une partie de l'exercice 2021 engendrant ainsi moins de frais d'entretien.

L'exercice 2022 connaît une hausse des charges du fait de la réouverture totale sur l'exercice de l'ensemble des services mais aussi du fait de la hausse des coûts liés à l'inflation. A cela s'ajoutent également des études nouvelles pour un montant total de 125 k€ inexistantes les exercices précédents.

Au chapitre 012 – « Charges de personnel », l'exercice 2022 présente une hausse des dépenses de 526 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par de multiples événements, à savoir :

- l'évolution du GVT – « Glissement Vieillesse et Technicité » (Evolution d'échelon et de grade) ;
- de multiples remplacements au sein des services (restauration scolaire, jeunesse, Aquadick...);
- la comptabilisation en 2022, pour l'année complète, des agents nouvellement recrutés en 2021, à savoir :
  - o l'embauche d'une assistante Ressources Humaines ;
  - o l'embauche d'une chargée de mission « Petites villes de demain » ;
  - o l'embauche d'un responsable du service de collecte et de valorisation des déchets ;
  - o l'embauche d'une chargée de mission CRTE ;
- l'embauche d'une deuxième chargée de mission « Petites villes de demain » en collaboration avec la ville de Carentan les Marais à compter du mois d'avril 2022. Cette embauche est financée à hauteur de 75% par des aides d'Etat ainsi que par une participation de la commune.
- l'embauche d'un agent comptable afin de renforcer le service des finances à compter du mois de septembre 2022 ;
- l'embauche de stagiaires pour les missions attachées au service Tourisme;

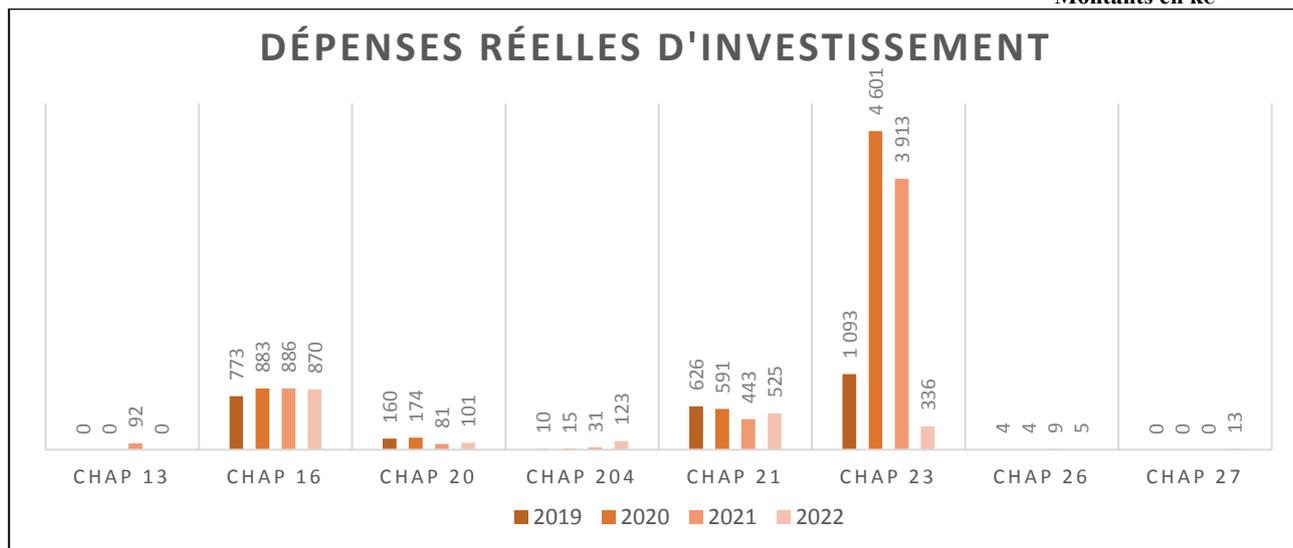
En complément de ces points, il est à noter que l'exercice 2022 a connu deux revalorisations du SMIC ainsi qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de +3.5% générant une augmentation de charges de personnel de + 123 k€. Ces augmentations réglementaires ont également impacté les salaires des agents mis à disposition auprès de la communauté de communes expliquant en partie une hausse de + 51 k€.

Malgré une augmentation d'environ 526 k€, celle-ci est amoindrie par un remboursement des indemnités journalières suite aux arrêts maladie pour 47 k€ au chapitre 013 – « Atténuations de charges ».

A cela s'ajoutent également plusieurs subventions qui viennent couvrir les charges de personnels des projets « Petites Villes de Demain » (54k€), EFS (79.6k€), RTPS (40k€) et CRTE (21k€). Par conséquent,

l'évolution des charges de personnel n'est que de 331.4 k€ au cours de l'exercice 2022, soit une augmentation de +6.6% par rapport à la réalisation 2021, dont 123 k€ liés à des hausses réglementaires.

Montants en k€

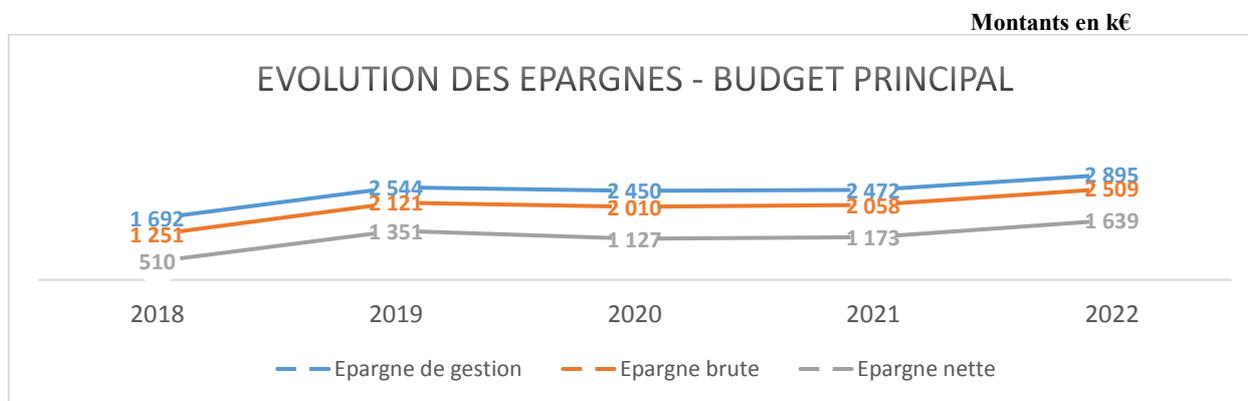


L'analyse des dépenses réelles d'investissement démontre que l'exercice 2021 est, au même titre que l'exercice 2020, une année exceptionnelle en termes d'investissement. En effet, les travaux de construction de l'abattoir et de la cantine de Picauville se poursuivent au sein du chapitre 23 – « *Immobilisations en cours* » affectées aux opérations d'investissement pluriannuelles.

L'exercice 2022 est quant à lui en forte diminution et ne contient que le paiement des soldes de marchés pour les projets de construction de l'abattoir (172.5k€) et de la cantine de Picauville (164k€).

Le chapitre 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » reste stable entre les exercices 2021 et 2022. Le profil d'extinction de la dette suit son cours normalement.

#### 4. Evolution des Epargnes



L'augmentation de la fiscalité accompagnée d'une hausse des subventions perçues explique en partie cette évolution positive de l'épargne au cours de l'exercice 2019.

Après une légère baisse en 2020, suite notamment au déblocage de la 4<sup>ème</sup> tranche de l'emprunt abattoir, puis, à la diminution des recettes réelles de fonctionnement dans le cadre de la crise sanitaire, l'exercice 2021 présente de nouveau une évolution positive des épargnes. Ceci est principalement dû à la clôture de l'emprunt de l'atelier OREFI et à la cession d'un atelier relais dans la ZA de Picauville auprès de l'entreprise Mesnage.

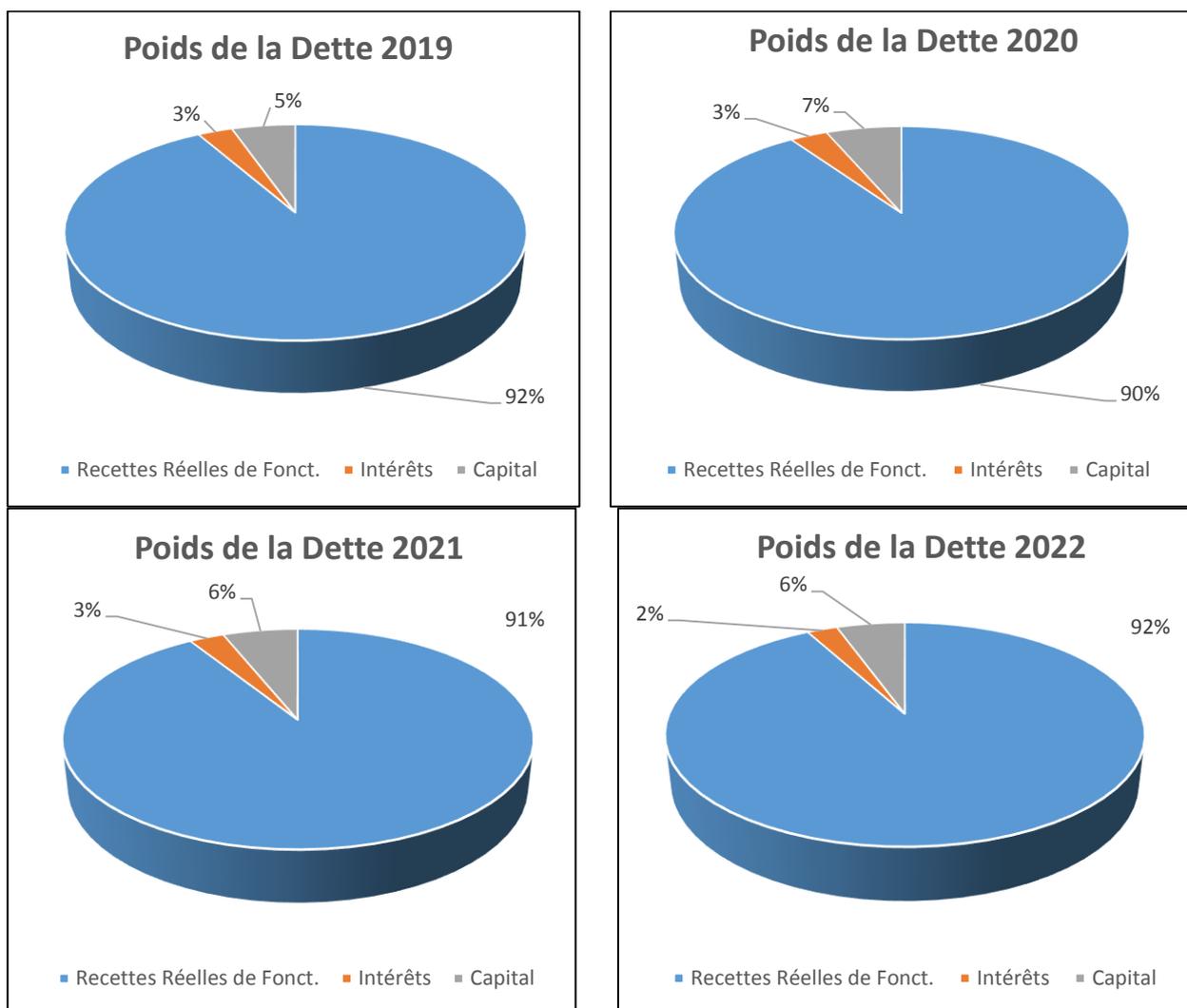
L'exercice 2022 comptabilise une hausse importante des recettes réelles de fonctionnement. En effet, la taxe GEMAPI a été levée pour la première fois et justifie en partie l'augmentation du chapitre 73 – « *Impôts et taxes* ». A cela s'ajoute une revalorisation des bases d'imposition générant un produit supplémentaire de 147 k€ et une augmentation de la Fraction de TVA perçue au titre de la compensation de la taxe d'habitation.

Il est important de noter également une augmentation des subventions perçues (+340k€) sur le chapitre 74 – « *Dotations et participations* ».

Ces augmentations, étant supérieures à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, favorisent une hausse des épargnes sur l'exercice.

## 5. Evolution de la Dette

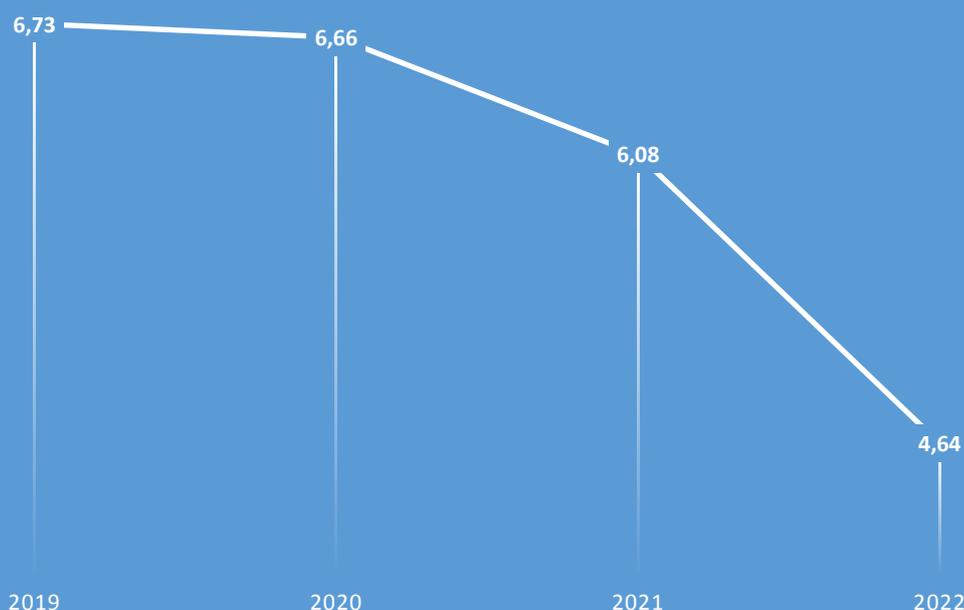
### 5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)



### 5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement

Cette analyse permet d'exprimer le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales.

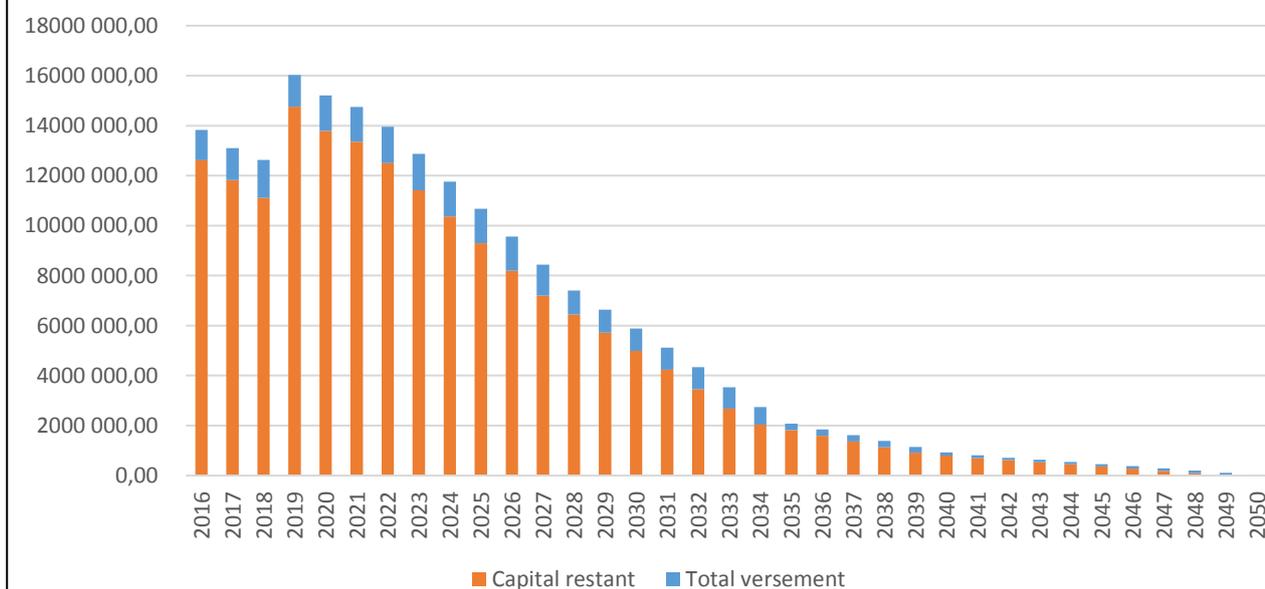
## RATIO DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉE)



L'exercice 2022 présente un ratio en baisse du fait de l'augmentation de l'épargne brute par rapport à l'exercice précédent mais aussi grâce à la diminution du capital restant dû des emprunts au 31/12/2022. En effet, la non-souscription de nouvel emprunt au cours de l'exercice aide à la réduction de ce ratio.

### 5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette

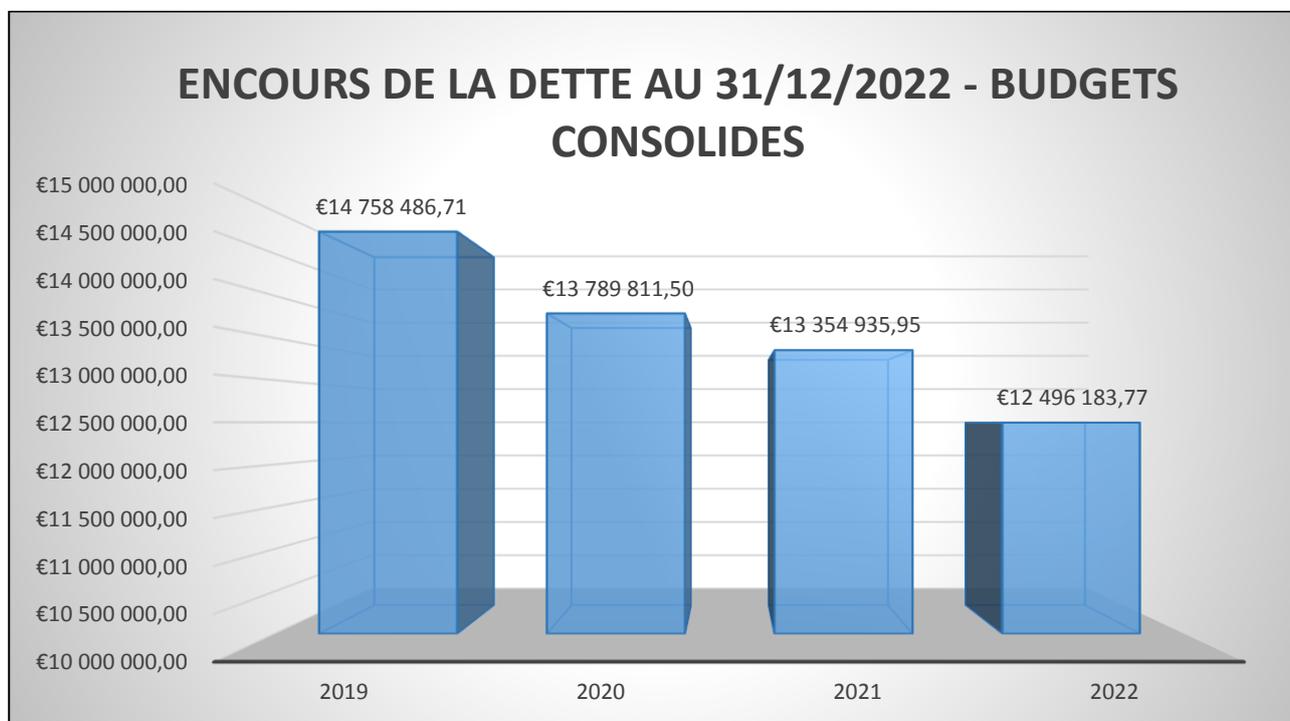
#### PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE (Consolidé)



Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2016	13 287 344,07	709 253,27	512 658,17	1 221 911,44	12 611 090,80
2017	12 611 090,80	785 358,55	495 304,03	1 280 662,58	11 825 732,25
2018	11 825 732,25	1 066 713,06	454 322,55	1 521 035,61	11 109 019,19
2019	12 096 019,19	837 532,48	425 958,13	1 265 340,61	14 758 486,71
2020	14 758 486,71	968 675,22	448 286,78	1 418 062,00	13 789 811,50
2021	13 789 811,50	970 375,55	421 994,85	1 392 370,40	13 354 935,95

2022	13 354 935,95	1 062 847,43	394 032,27	1 456 879,70	12 496 183,77
2023	12 496 183,77	1 077 554,92	369 331,23	1 447 196,15	11 418 628,85
2024	11 418 628,85	1 054 363,78	337 959,73	1 392 323,51	10 364 265,08
2025	10 364 265,08	1 067 618,21	305 562,17	1 373 180,38	9 296 646,87
2026	9 296 646,87	1 099 475,47	271 952,49	1 371 427,96	8 197 171,41
2027	8 197 171,41	996 940,28	237 209,63	1 234 149,91	7 200 231,13
2028	7 200 231,13	749 640,00	206 472,83	956 112,83	6 450 591,13
2029	6 450 591,13	731 750,89	182 391,37	914 142,26	5 718 840,25
2030	5 718 840,25	731 366,02	158 491,24	889 857,26	4 987 474,24
2031	4 987 474,24	754 753,10	133 962,04	888 715,14	4 232 721,15
2032	4 232 721,15	779 017,05	108 555,97	887 573,02	3 453 704,11
2033	3 453 704,11	771 426,79	82 683,23	854 110,02	2 682 277,32
2034	2 682 277,32	645 063,42	57 049,67	702 113,09	2 037 213,90
2035	2 037 213,90	221 836,02	43 464,15	265 300,17	1 815 377,88
2036	1 815 377,88	226 814,62	37 389,49	264 204,11	1 588 563,26
2037	1 588 563,26	232 062,90	30 998,89	263 061,79	1 356 500,36
2038	1 356 500,36	230 808,43	24 527,09	255 335,52	1 125 691,93
2039	1 125 691,93	212 905,39	17 964,69	230 870,08	912 786,54
2040	912 786,54	115 396,26	14 050,90	129 447,16	797 390,28
2041	797 390,28	98 375,95	11 951,84	110 327,79	699 014,33
2042	699 014,33	81 374,71	10 536,89	91 911,60	617 639,62
2043	617 639,62	82 633,20	9 278,40	91 911,60	535 006,42
2044	535 006,42	83 911,37	8 000,23	91 911,60	451 095,05
2045	451 095,05	85 209,50	6 702,10	91 911,60	365 885,55
2046	365 885,55	86 527,93	5 383,67	91 911,60	279 357,62
2047	279 357,62	87 866,95	4 044,65	91 911,60	191 490,67
2048	191 490,67	89 226,90	2 684,70	91 911,60	102 263,77
2049	102 263,77	90 608,14	1 303,46	91 911,60	11 655,63
2050	11 655,63	11 655,63	49,25	11 704,88	0,00
<b>Total</b>		<b>18 896 939,39</b>	<b>5 832 508,78</b>	<b>24 732 708,17</b>	

#### 5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2022



<b>Années</b>	<b>Capital restant dû</b>
2019	14 758 486,71 €
2020	13 789 811,50 €
2021	13 354 935,95 €
2022	12 496 183,77 €

Au 31/12/2022, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente un encours de dette consolidé de 12 496 183.77 €.

Les différents projets d'investissement se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022 sans avoir recours à de nouveaux emprunts sur le budget principal.

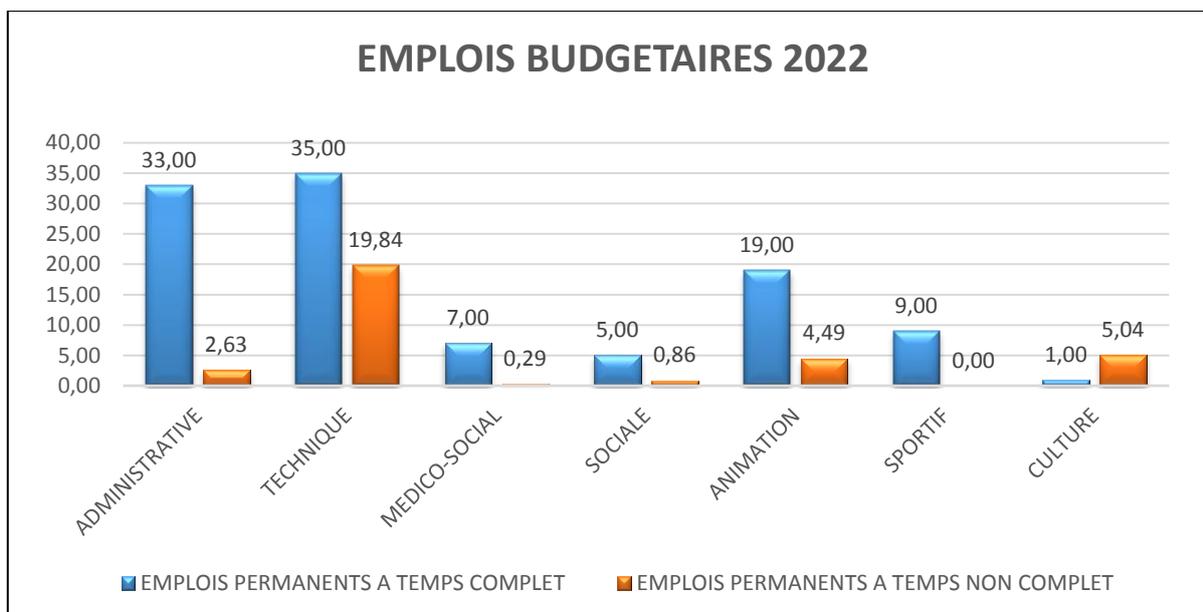
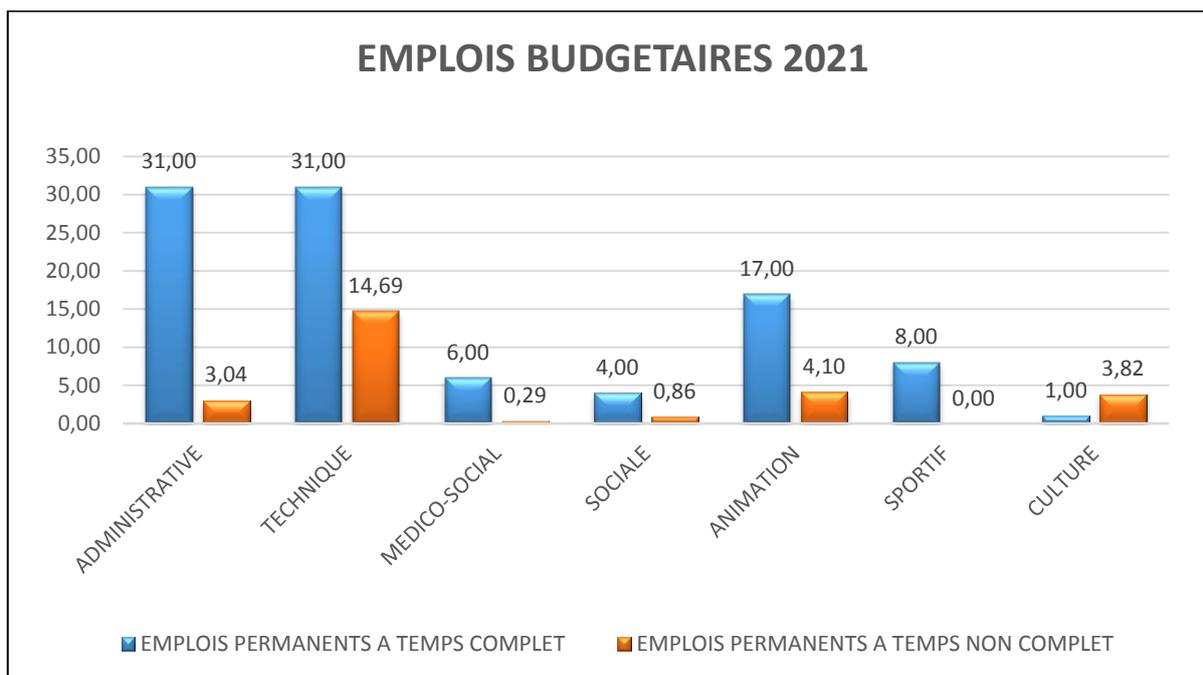
Cependant, deux nouveaux emprunts ont été souscrits sur les budgets annexes Port de plaisance et Ordures ménagères.

Pour mémoire, les modalités de ces deux emprunts sont les suivantes :

<b>BUDGETS</b>	<b>PROJETS</b>	<b>BANQUES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TAUX</b>
BA Ordures Ménagères	Acquisition Camion Benne	Crédit Mutuel	160 000.00	Fixe - 3.07
BA Port de plaisance	Travaux des portes d'écluse et sanitaires de la Capitainerie	Crédit Mutuel	100 000.00	Fixe - 2.67



## 2. Structure des effectifs par filières



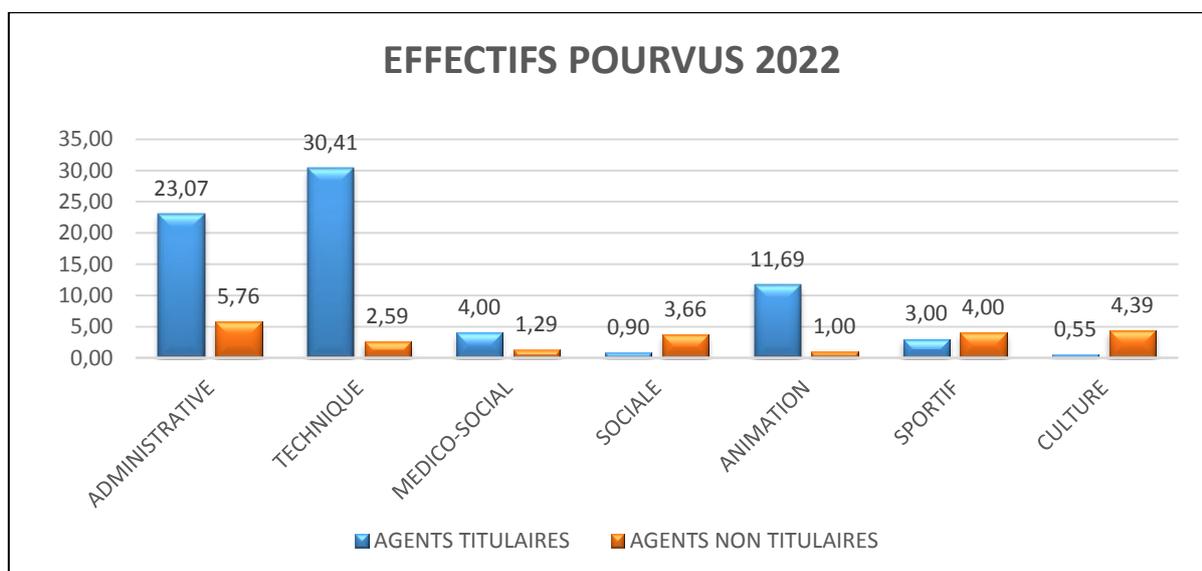
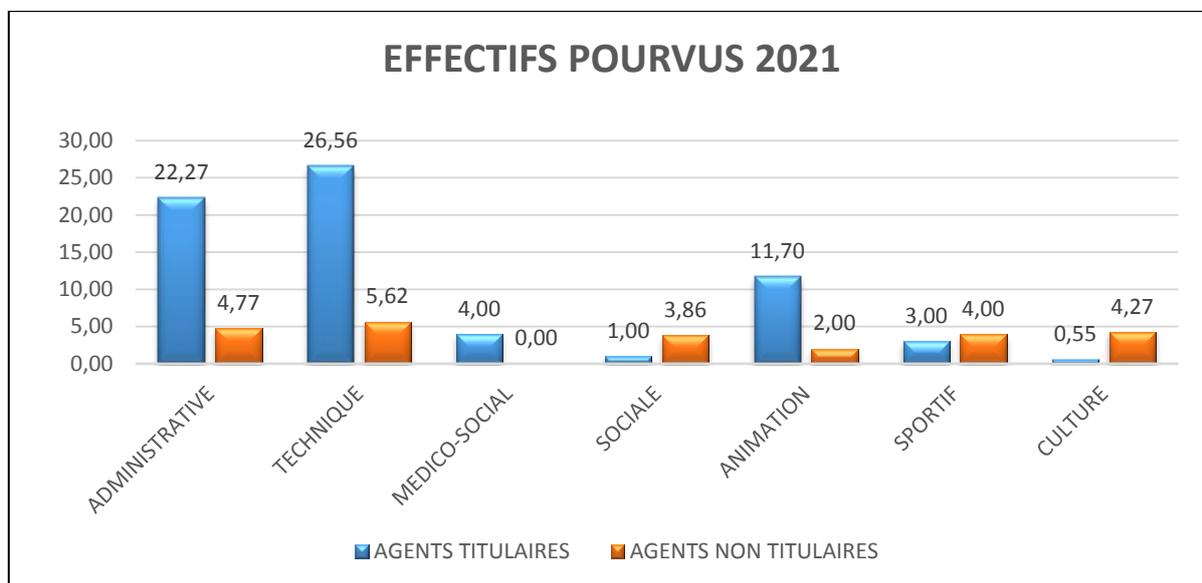
Emplois budgétaires « permanents » : + 16.35 ETP entre 2021 et 2022. Cette évolution doit être relativisée au regard des postes pourvus (cf infra).

Des postes ont été ouverts mais non pourvus : ingénieur hors classe, assistant du Président, un animateur du service jeunesse.

En fin d'année, des emplois ont été créés pour les avancements de grade (8.66 ETP) mais les anciens emplois et ceux de l'an dernier n'ont pas encore été supprimés du tableau des emplois. Ce qui est aussi le cas des emplois dont la modification du temps de travail nécessite une « création » d'un nouvel emploi et la suppression de l'ancien. Cela concerne le service jeunesse et la restauration scolaire.

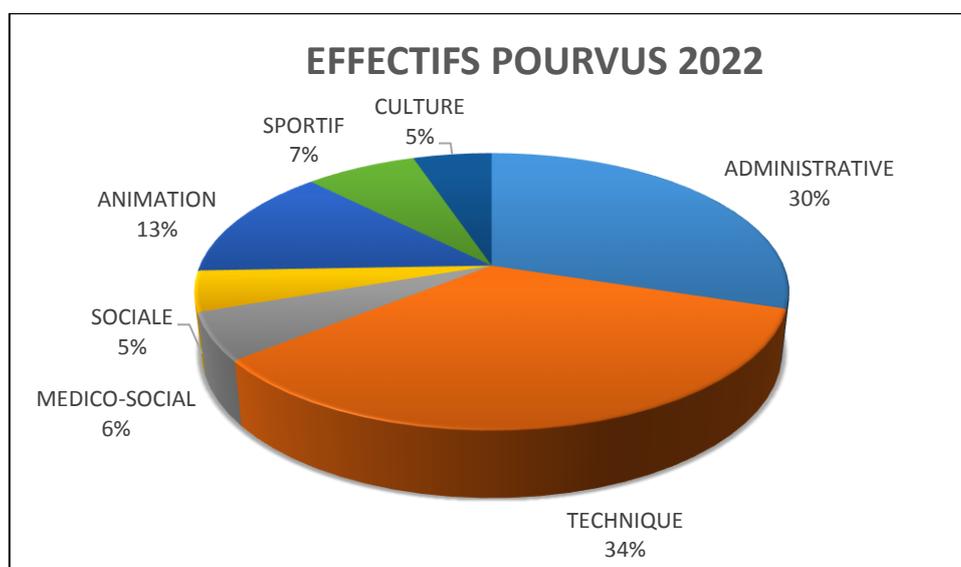
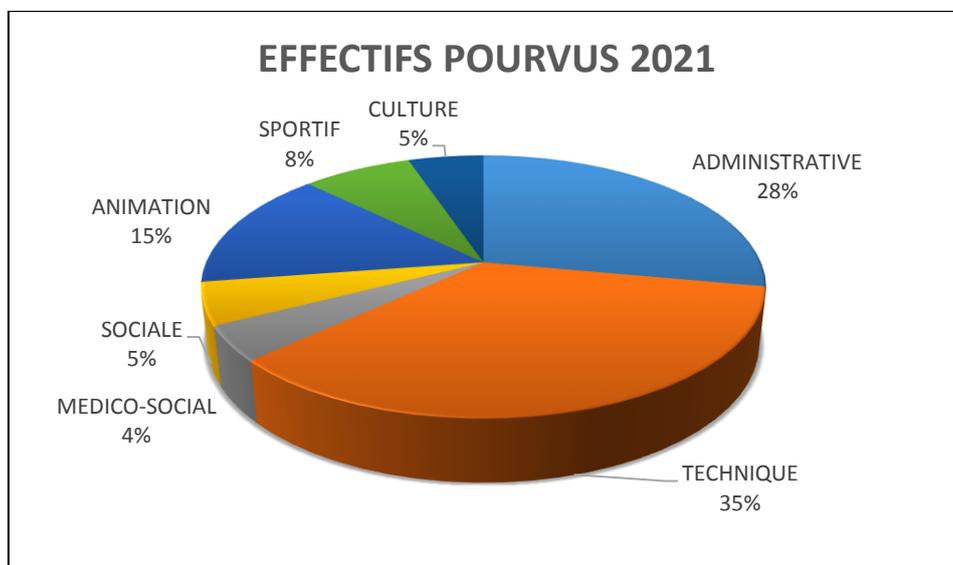
Enfin, des agents partis (retraite, démission) laissent leur poste vacant quand ils sont remplacés par des contractuels.

Une mise à jour du tableau sera accomplie en 2023.

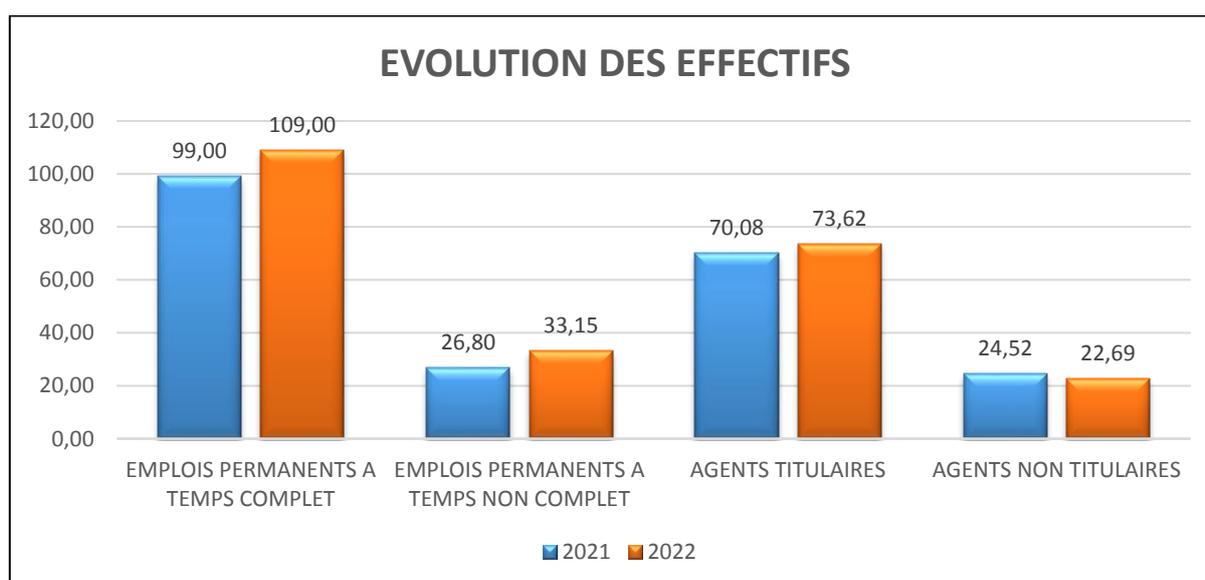


S'agissant des effectifs permanents pourvus au 31/12/2022, ceux-ci sont en légère hausse, de 93.60 à 96.31 ETP. Les emplois budgétaires nouveaux et pourvus correspondent aux postes suivants : un assistant comptable ; un adjoint d'animation (21h/35h) titularisé après plusieurs contrats ; la fin de mises à disposition d'agents des communes nécessitant leur embauche par la Communauté de communes (agents d'entretien et agents de restauration scolaire) ; l'augmentation de temps de travail d'emplois à temps non complet d'agents du service jeunesse qui accomplissaient régulièrement des heures supplémentaires.

Dans les effectifs pourvus, un contrat de projet en tant que technicien rivière a été signé mais ne fait pas partie des emplois permanents.



### 3. Evolution des effectifs



Les évolutions dans les effectifs pourvus (+5% pour les titulaires, -7.5% pour les contractuels) reflètent les mouvements internes et les recrutements intervenus.

## **V. PROSPECTIVE FINANCIERE**

### **1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

En principe, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 CGCT). Ce dernier prescrit que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices. C'est pourquoi, la pluri-annualité est autorisée dans un certain cadre et peut être développée.

La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique des données financières aux élus. Aussi, la Communauté de communes a opté pour cette méthode de gestion des investissements dans le but de faciliter la lecture et la compréhension des documents financiers. La présentation du PPI dans le cadre de ce rapport est prévisionnelle et subira des évolutions en cours d'année.

**PREVISIONNEL DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026**

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - CCBCD**  
**Etape budgétaire : BP 2023**

28/02/2023		Plan de financement de référence																
Statut	Intitulé	COUR TOTAL OPERATIONS TTC	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	B 2023	B 2024	B 2025	B 2026	Total	SUBV.	AUTRES	CAF CCBCD	EMPRUNTS	FCTVA/TVA	Total
PORTUAIRE	Aire de carénage - Station de traitement	146 000,00 €	- €	- €	- €	- €	18 120,00 €	127 880,00 €	- €	- €	- €	146 000,00 €	0	0	125	0	21	146
TOURISME	Cheminement littoral	47 000,00 €	- €	- €	- €	- €	18 120,00 €	47 000,00 €	- €	- €	- €	47 000,00 €	35	0	5	0	7	47
AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE		1 113 194,03 €	- €	114 992,18 €	307 882,61 €	522 390,60 €	167 646,68 €	854 001,96 €	1 246 280,00 €	- €	- €	3 213 194,03 €	981	0	69	0	7	3 213
Ouvert	Cantine de Picaucville	1 113 194,03 €	- €	114 992,18 €	307 882,61 €	522 390,60 €	163 926,68 €	4 001,96 €	- €	- €	- €	1 113 194,03 €	361	0	45	550	157	1 113
Ouvert	Programme rénovation Restauration scolaire	600 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	600 000,00 €	120	0	5	390	85	600
Ouvert	Gymnase st Expéry	1 000 000,00 €	- €	- €	- €	- €	3 720,00 €	400 000,00 €	596 280,00 €	- €	- €	1 000 000,00 €	400	0	9	450	141	1 000
Ouvert	Maison des Jeunes - Tvx et Acquisitions	500 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000,00 €	350 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €	100	0	10	320	70	500
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		12 128 891,40 €	288 321,92 €	505 720,45 €	5 251 217,85 €	3 780 377,26 €	443 363,32 €	266 828,91 €	187 655,00 €	187 655,00 €	187 655,00 €	12 128 891,40 €	4 473	0	579	5 363	1 714	12 129
Ouvert	Abattoir	9 787 616,32 €	287 931,12 €	495 330,45 €	5 233 033,67 €	3 370 334,19 €	226 209,02 €	56 701,18 €	- €	- €	- €	9 787 616,32 €	4 160	0	306	3 700	1 621	9 788
Ouvert	Abattoir matériels	370 188,78 €	- €	- €	- €	370 188,78 €	- €	- €	- €	- €	- €	370 188,78 €	188	0	120	0	62	370
Ouvert	Aménagement Aire Gens du Voyage	208 548,30 €	- €	- €	- €	- €	208 548,30 €	- €	- €	- €	- €	208 548,30 €	116	0	63	0	29	209
Ouvert	Déploiement fibre optique 1er e phase	971 918,00 €	- €	10 390,00 €	12 121,00 €	22 496,00 €	8 606,00 €	6 285,00 €	- €	- €	- €	971 918,00 €	0	0	60	912	0	972
Ouvert	Déploiement fibre optique 2eme phase	750 620,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	187 655,00 €	187 655,00 €	- €	- €	750 620,00 €	0	0	0	751	0	751
Ouvert	SIL - Signalisation Information Locale	40 000,00 €	- €	- €	6 063,18 €	17 358,29 €	- €	16 187,73 €	- €	- €	- €	40 000,00 €	8	0	30	0	2	40
ENVIRONNEMENT		116 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	116 000,00 €	- €	- €	- €	116 000,00 €	0	0	100	0	16	116
Ouvert	GEMA - Programme MERDRRET	116 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	116 000,00 €	- €	- €	- €	116 000,00 €	0	0	100	0	16	116
Ouvert	GEMA - Programme DOUVE TAUTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0
Ouvert	PI - Systeme d'endiguement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0
Ouvert	PI - Portes à flot TAUTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0
Ouvert	PI - Portes à flot VIRE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0	0	0	0	0	0
URBANISME		362 238,00 €	30 830,01 €	126 715,05 €	24 969,74 €	28 717,51 €	151 005,69 €	- €	- €	- €	- €	362 238,00 €	12	0	298	0	52	362
Ouvert	PLU + modifications docs urbanisme	362 238,00 €	30 830,01 €	126 715,05 €	24 969,74 €	28 717,51 €	151 005,69 €	- €	- €	- €	- €	362 238,00 €	12	0	298	0	52	362
DIVERS		3 480 833,23 €	- €	477 414,71 €	467 343,55 €	324 250,38 €	140 966,35 €	1 426 414,24 €	1 286 320,00 €	980 124,00 €	500 000,00 €	5 602 833,23 €	80	0	4 253	500	770	5 603
Ouvert	Travaux bâtiments CCBCD	450 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	- €	450 000,00 €	0	0	387	0	63	450
Ouvert	Travaux bâtiment annexe siège CCBCD	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	200 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	700 000,00 €	80	0	21	500	99	700
Ouvert	OPAH	681 600,00 €	- €	- €	- €	4 086,00 €	74 750,00 €	136 320,00 €	136 320,00 €	330 124,00 €	- €	681 600,00 €	0	0	882	0	0	682
Ouvert	Voirie 2019-2022	1 649 233,23 €	- €	477 414,71 €	467 343,55 €	320 164,38 €	66 216,35 €	318 094,24 €	- €	- €	- €	1 649 233,23 €	0	0	1 340	0	309	1 649
Ouvert	Voirie 2023-2026	2 122 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	622 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 122 000,00 €	0	0	1 823	0	299	2 122
TOTAL		17 278 156,66 €	319 151,93 €	1 224 842,39 €	6 051 413,75 €	4 655 735,75 €	921 102,04 €	2 838 125,11 €	2 720 255,00 €	1 167 779,00 €	687 655,00 €	21 616 156,66 €	5 581	0	5 429	7 573	3 033	21 616

## **2. L'endettement**

Les hypothèses présentées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement nécessitent le recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 avec inévitablement une augmentation du ratio de capacité de désendettement.

# **VI. ORIENTATIONS 2023 : BUDGET PRINCIPAL**

## **1. En Fonctionnement**

### **- En Dépenses :**

Au chapitre 011 – « *Charges à caractère général* », une augmentation est à prévoir afin de pouvoir supporter la hausse des prix liée à l'inflation avec notamment une prévision d'augmentation de +30% sur le coût de l'énergie.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » comptabilise une augmentation suite à l'évolution des compétences de la CCBDC et des exigences de l'Etat dans la mise en place de différents dispositifs. En effet, sur ce chapitre, il convient notamment de prendre en compte :

- l'évolution du GVT – « *Glissement Vieillesse et Technicité* » (Evolution d'échelon et de grade).
- la revalorisation du SMIC du 1<sup>er</sup> janvier 2023 portant l'indice majoré des fonctionnaires à 353 afin d'éviter que les agents publics ne soient payés en dessous du salaire minimum ;
- l'embauche d'un assistant administratif pour le Secrétariat Général – *délibération du 02/02/21*.
- le remplacement de deux agents au sein des services RH et CRTE suite à deux départs en congés maternité ;
- l'embauche d'un deuxième agent pour renforcer l'équipe de facturation REOM suite à la mise en place de la redevance incitative ;
- l'embauche d'un chargé de mission Habitat – *délibération n° 1277 du 08/02/23* ;
- l'embauche d'un assistant de prévention ;
- les embauches effectuées au cours de l'exercice 2022 et qui doivent être comptabilisées sur un exercice complet en 2023.

Les charges relatives à certaines embauches de personnels seront atténuées par des remboursements de salaires pour les congés maternité et par plusieurs aides qui seront versées pour le financement des contrats CRTE, Petites Villes de demain et Technicien Rivière.

Le chapitre 65 – « *Autres charges de gestion courante* » voit l'inscription des subventions de fonctionnement versées chaque année par la CCBDC ainsi qu'une enveloppe au titre des frais de licences informatiques (*mode hébergé*).

Le chapitre 66 – « *Charges financières* » présente les crédits nécessaires au remboursement des intérêts d'emprunt.

### **- En Recettes :**

Au chapitre 70 – « *Produits de services, domaines* » : une augmentation des produits de services est envisagée suite à la hausse des tarifs entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au chapitre 73 – « *Impôts et taxes* » : une augmentation est à prévoir suite à la revalorisation des bases d'imposition de +7.1%.

Il est important de noter que la CVAE est supprimée dès l'exercice 2023 pour les collectivités. Aussi, une nouvelle fraction de TVA sera perçue par la CCBDC afin de compenser la disparition de ces recettes de CVAE. Cette compensation évoluera ensuite chaque année en fonction de l'attractivité économique du territoire par le biais d'un fonds national d'attractivité économique des territoires. La Taxe GEMAPI évolue également à hauteur de 259 k€ afin de pouvoir financer les prévisions de travaux. En effet, des explorations géophysiques et géotechniques sont prévues sur les digues de Foucarville et St Germain de Varreville.

Le chapitre 75 – « *Produits de gestion courante* » présente une diminution suite aux cessions de deux ateliers au cours de l'exercice et à la baisse des loyers que cela induit.

## 2. En Investissement

En dépenses d'investissement, l'exercice 2023 présente plusieurs éléments importants, à savoir :

- au chapitre 21 – « *Immobilisations corporelles* », un montant de crédits pour la voirie de 622 k€ (600 k€ de travaux et 22 k€ de prestation de maîtrise d'œuvre). A cela s'ajoute le solde des dépenses voirie de l'exercice 2022 pour un montant de 318 k€. Une enveloppe budgétaire est aussi prévue pour des travaux de réfection des bâtiments communautaires ainsi que l'acquisition de la maison des jeunes.
- au chapitre 23 – « *Immobilisations en cours* », un projet de rénovation du bâtiment annexe au siège. Ce projet sera étudié au printemps de l'exercice 2023 avec un démarrage de l'opération à l'automne. Il convient également de prévoir des crédits pour la rénovation du Gymnase St Exupéry, des travaux au sein de la Maison des jeunes et la 1<sup>ère</sup> phase de rénovation des cantines.
- au chapitre 204 – « *Subventions d'équipement versées* », un montant de crédits au titre des subventions OPAH 2023 ainsi que le premier versement de la phase 2 du FTTH (Fibre à la maison) pour un montant de 188 k€.

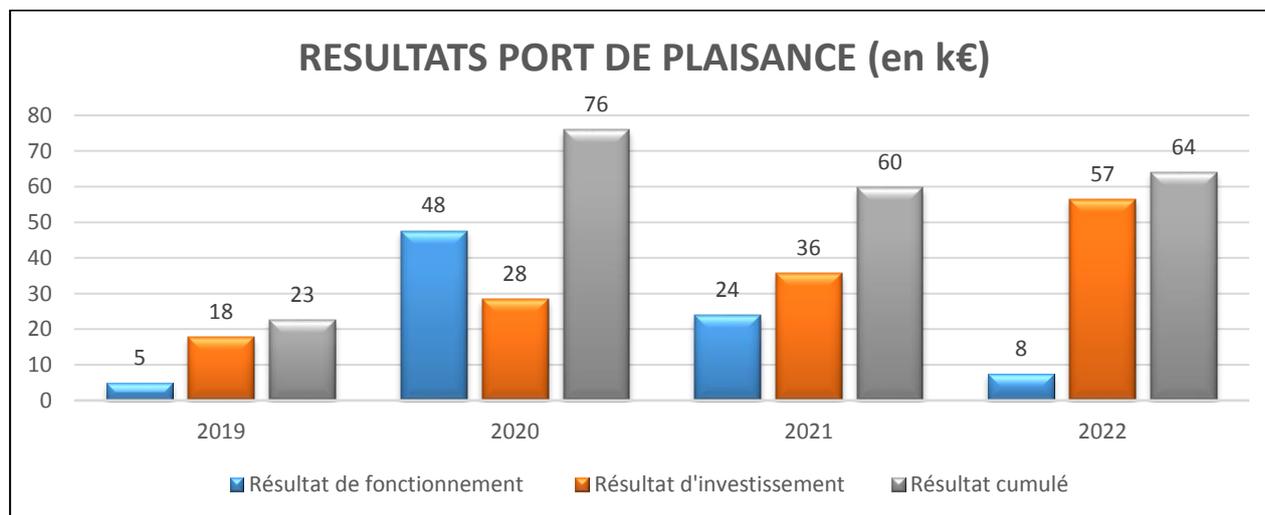
En recettes d'investissement, il convient de prévoir le versement des soldes de subventions pour les projets de construction de l'abattoir et de la cantine de Picauville ainsi que les premiers acomptes pour les projets de rénovation des bâtiments et du Gymnase St Exupéry. Il est à noter également la souscription de plusieurs emprunts pour le financement de la phase 2 du FTTH ainsi que pour les projets d'investissement en cours (*Rénovation des bâtiments, ...*).

L'engagement de ces travaux est conditionné à l'octroi des subventions qui seront prochainement sollicitées.

## VII. LES BUDGETS ANNEXES

### 1. Budget Annexe Port de Plaisance

#### 1.1. Rétrospective 2019 – 2022



#### 1.2. Orientations 2023

##### - **En Dépenses :**

Plusieurs dépenses d'investissement sont prévues au titre de l'amélioration et la réfection des ouvrages portuaires, à savoir :

- la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de réfection des portes écluses ;
- le remplacement des bornes électriques de certains pontons afin de pouvoir se conformer aux normes électriques ;
- l'automatisation des portes écluses ;
- le remplacement des feux de bouées.

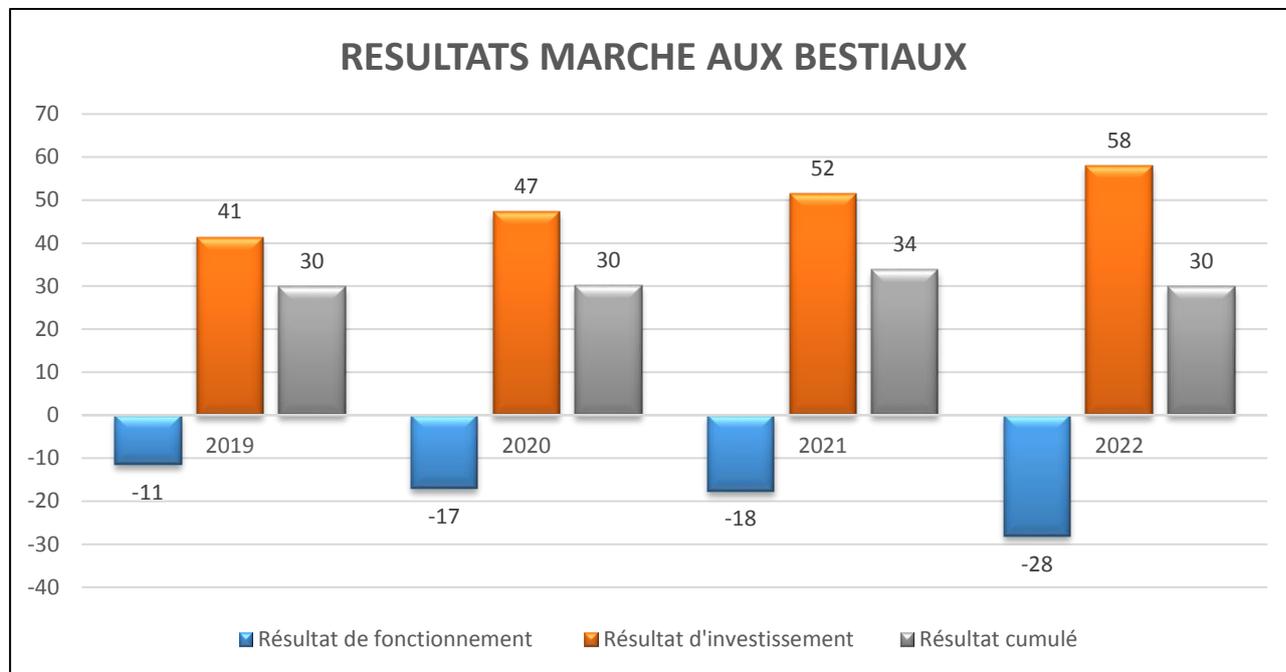
- **En Recettes :**

Souscription d'un nouvel emprunt pour le financement des travaux d'investissement.

A noter également l'application de nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec une augmentation de 7% permettant de couvrir une partie des charges de personnel et des dépenses nouvelles liées à l'investissement.

**2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux**

2.1. Rétrospective 2019 – 2022



2.2. Orientations 2023

- **En Dépenses**

Suite à l'accroissement du déficit de fonctionnement lié notamment aux dépenses d'eau pour le nettoyage de marché, une étude devra être menée au cours de l'exercice quant aux possibilités de redresser ce service public industriel et commercial.

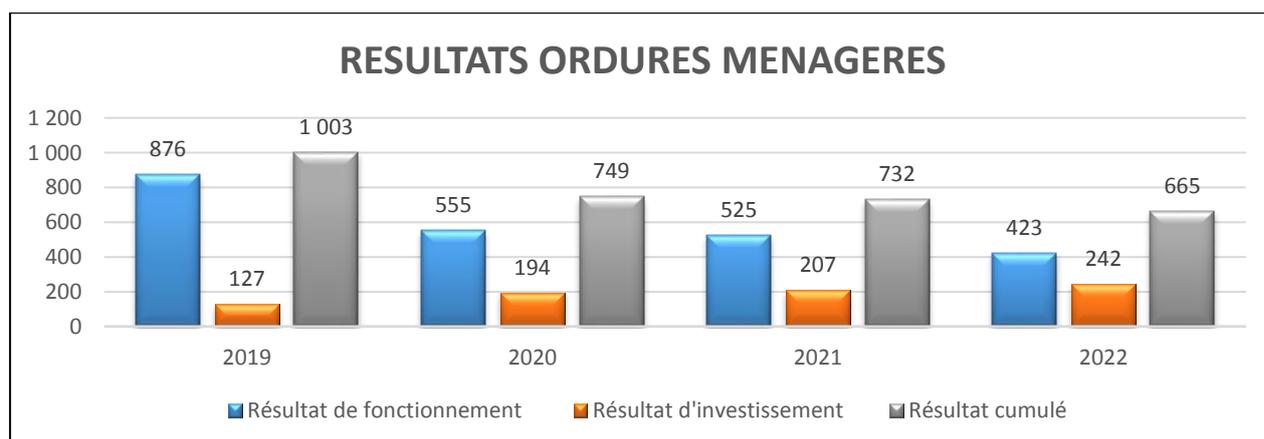
Des travaux de réfection du réseau d'eau potable seront à effectuer et du matériel adapté devra être acquis afin de permettre de réduire la consommation d'eau et rationaliser les dépenses de fonctionnement.

- **En Recettes :**

Les tarifs restent inchangés pour l'exercice 2023.

**3. Budget Annexe Ordures Ménagères**

3.1. Rétrospective 2019 – 2022



### 3.2. Orientations 2023

#### - **En Dépenses :**

Une augmentation du chapitre 011 – « *Charges à caractère général* » est prévue afin de pouvoir couvrir les frais suivants :

- la prise en compte de l'inflation qui aura un impact important sur les fluides (carburant, edf, eau...);
- la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte ;
- la finalisation de l'étude préalable sur « *le tri à la source des bio déchets, la tarification incitative et l'extension des consignes de tri* » ;

A cela s'ajoute une augmentation des crédits du chapitre 65 - « *Autres charges de gestion courante* » afin de prendre en considération les éléments suivants :

- l'augmentation de la TGAP qui va passer de 40 € à 51 € la tonne en 2023 ;
- l'augmentation de la participation 2023 au Syndicat Mixte du Point Fort (+94k€) ;
- l'augmentation des dépenses suite à la révision des tarifs des marchés passés avec les entreprises SPHERE et SPEN.

Une augmentation des chapitres 16 – « *Emprunts et dettes assimilés* » et 66 – « *Charges financières* » est également à prévoir suite à la souscription d'un nouvel emprunt lors de l'exercice 2022.

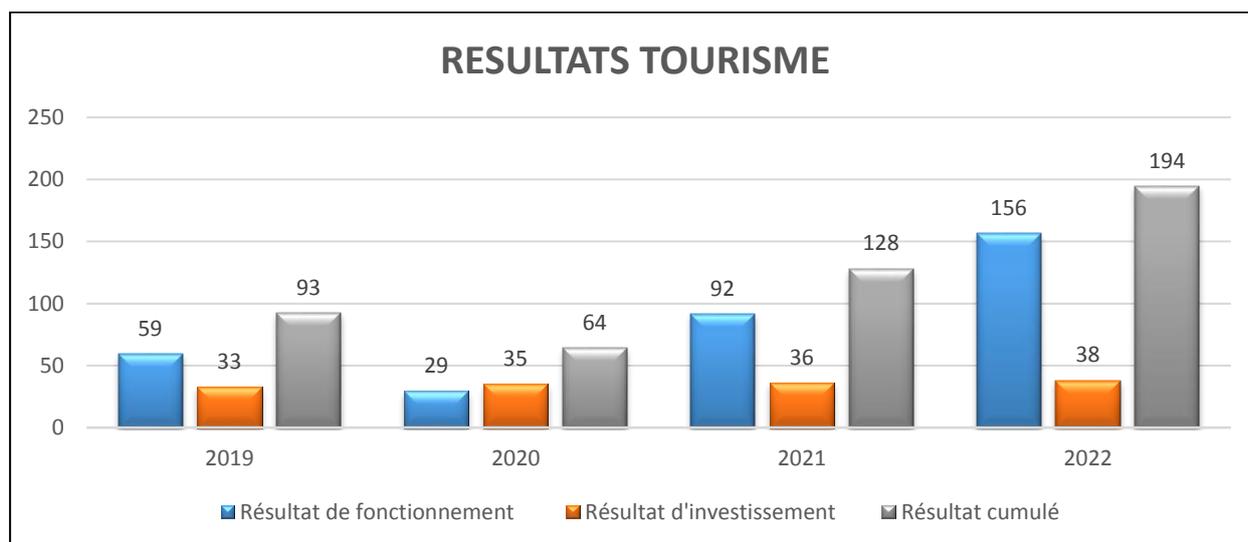
La section d'investissement prévoit l'acquisition d'un terrain au sein de la zone d'activités de Saint Hilaire Petitville, des travaux de sécurisation de la déchetterie de Carquebut et plusieurs investissements relatifs à la mise en place de la redevance incitative et la gestion des bio-déchets.

#### - **En Recettes :**

Les tarifs de la REOM augmentent de 7.71% conformément à la délibération n°1256 du 13 décembre 2022 afin de pouvoir couvrir l'ensemble des augmentations de charges. Plusieurs soldes de subventions sont également à percevoir dans le cadre de l'étude menée par les cabinets AJBD et Citexia.

## 4. Budget Annexe Tourisme

### 4.1. Rétrospective 2019 – 2022



### 4.2. Orientations 2023

#### - **En Dépenses :**

Une augmentation des dépenses est prévue au budget annexe Tourisme pour l'exercice 2023. Ceci est principalement dû à :

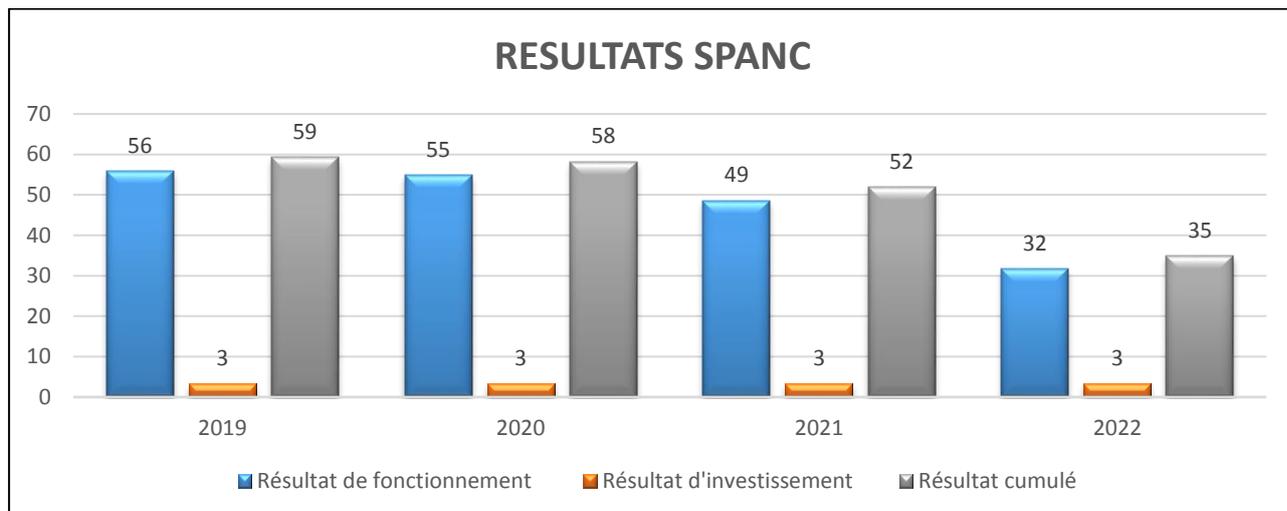
- l'implantation de webcams pour le développement touristique du territoire ;
- un programme de formation des conseillères ;
- une campagne photo pour les futures éditions ;

- **En Recettes :**

Les tarifs de taxe de séjour et des ventes boutiques au sein des offices de tourisme restent inchangés pour l'exercice 2023.

**5. Budget Annexe SPANC**

5.1. Rétrospective 2019 – 2022



5.2. Orientations 2023

- **En Dépenses :**

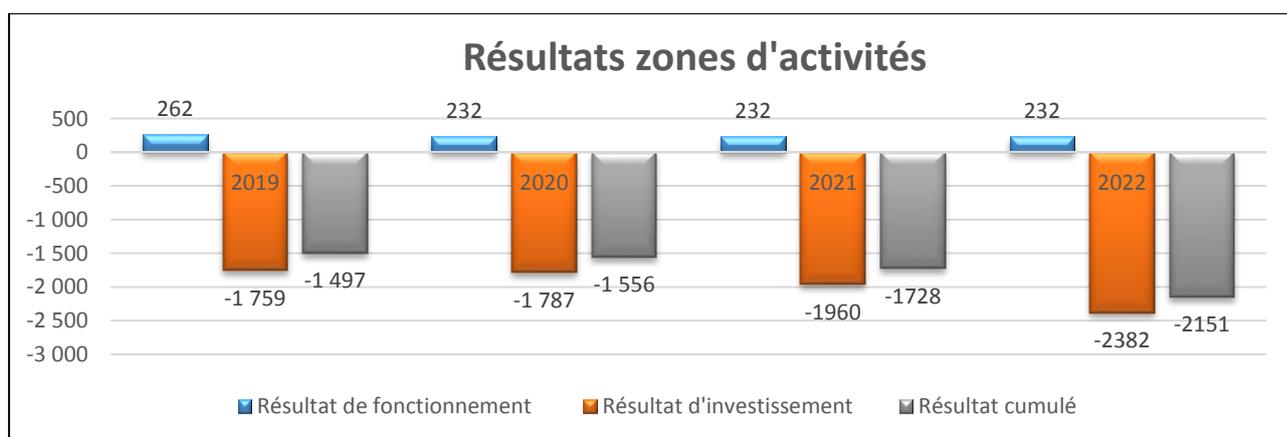
Une actualisation des prix du marché sera opérée conformément aux dispositions du cahier des clauses administratives particulières (CCAP). Ceci induit une légère augmentation des dépenses pour l'exercice 2023 dans le cadre de la programmation des contrôles périodiques.

- **En Recettes :**

Les tarifs restent inchangés sur l'exercice 2023. Aussi, les recettes sont étroitement liées aux contrôles effectués au cours de l'exercice.

**6. Budget Annexe Zones d'Activités**

6.1. Rétrospective 2019 – 2022



6.2. Orientations 2023

- **En Dépenses :**

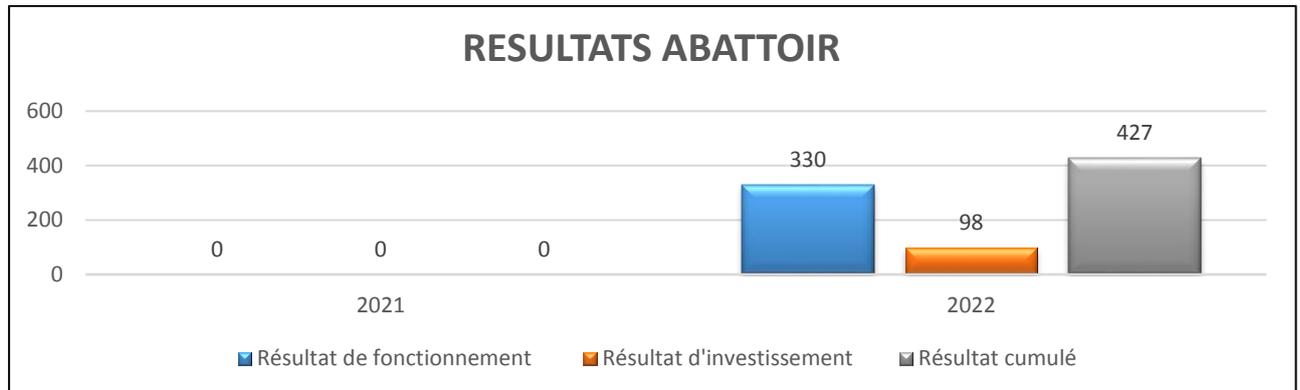
Les études pour l'aménagement de la zone d'activités de Pommenauque sont également poursuivies sur ce nouvel exercice. Des travaux de création de voirie seront effectués sur la zone d'activités du Foirail.

- **En Recettes :**

Il est noté que plusieurs ventes sont envisagées sur l'exercice 2023 : certains lots de la zone d'activités de Saint Hilaire Petitville, de Picauville et de Sainte Mère Eglise.

## 7. **Budget Annexe Abattoir**

### 7.1. **Rétrospective 2021 – 2022**



### 7.2. **Orientations 2023**

#### - **En Dépenses :**

Inscription des crédits nécessaires au remboursement des emprunts des exercices 2022 et 2023, au paiement des cotisations d'assurances et de la taxe foncière de l'abattoir.

#### - **En Recettes :**

Inscription de la recette de loyers conformément au bail en vigueur.

*Il est demandé où en sont les travaux de voirie de la ZA du Foirail : Il reste à faire la réfection des trottoirs : il fallait attendre l'implantation finale des entreprises avant de finaliser ces travaux. Commercialisation du dernier lot : Celui-ci sera découpé en 2 voire en 3. Confirmation de la construction de la crèche.*

*Monsieur MOUCHEL pose la question du budget « voirie » : dans le budget 2023, le montant reprend-t-il le reliquat de 2022 ? réponse : oui. Les réparations de voiries sont-elles prévues ? Réponse : oui.*

## 3 - **Salon du livre 2023**

### o **Conditions de participation**

Monsieur le Président informe les membres que le prochain salon du livre, organisé par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, aura lieu à Sainte-Mère-Eglise, le Dimanche 28 mai 2023.

Cette manifestation regroupe une cinquantaine d'auteurs autour de la thématique « Histoire et Mémoires ».

Selon la délibération n°1169 du 02 mars 2022, le remboursement des frais (indemnités kilométriques et frais de péage) pour les auteurs venant en voiture au salon, et qui en font la demande, s'opère sur la base du trajet aller-retour à hauteur de 0,38 € par kilomètre, dès le 1<sup>er</sup> kilomètre parcouru. Les frais de péage sont remboursés uniquement sur présentation de justificatif.

Afin de prendre en considération la flambée du prix des carburants, il est proposé de revoir le barème kilométrique et de le fixer à 0,45 € par kilomètre. Les membres de la commission Culture, réunis le 13 février 2023, se sont prononcés en faveur de ce nouveau barème.

Les conditions de participation aux autres frais sont maintenues.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- votent le barème kilométrique proposé par la commission Culture pour le salon du livre, à savoir 0,45 € par kilomètre et applicable à compter de l'édition 2023.

○ **Frais de déplacement de l'invité d'honneur**

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'organisation du salon du livre qui aura lieu à Sainte-Mère-Eglise le dimanche 28 mai 2023, Monsieur Gérard De Cortanze sera reçu en tant qu'invité d'honneur. Monsieur De Cortanze utilisera notamment les transports ferroviaires. A ce titre, il convient de prendre en charge son titre de transport comprenant l'aller et le retour en 1<sup>ère</sup> classe sur la ligne Paris-Saint-Lazare – Carentan-les-Marais.

Menant une conférence la veille du salon, il convient également de prendre en charge la restauration du samedi 27 mai 2023 ainsi que son hébergement et petit-déjeuner pour la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mai 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident, dans le cadre du salon du livre 2023, de la prise en charge des frais de Monsieur Gérard De Cortanze, à savoir :

- Les frais de déplacement,
- Les frais de restauration du dîner du samedi 27 mai 2023,
- Les frais d'hébergement avec petit-déjeuner pour la nuit du samedi 27 mai 2023 au dimanche 28 mai 2023.

#### **4 - Marchés publics**

- **Information sur les entreprises retenues dans le cadre de marchés publics**

Après prise de connaissance des offres et de leur analyse, et vu la délibération n° 933-2020-07-09 relative aux délégations du conseil communautaire au Président, Monsieur le Président a signé les marchés suivants :

- **Marché n°2022-15 « EDITIONS TOURISTIQUES »**
  - Lot 1 « Conception Graphique »  
Attributaire : FANNY LANZ (69 Lyon)  
Co-traitant : JULIE BAYARD (69 Lyon)  
Notification : 23 Janvier 2023  
Accord-cadre à bons de commande  
Mini annuel : 10 000 € HT  
Maxi annuel : 33 000 € HT  
Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
  - Lot 2 « Impression »  
Attributaire : IMPRIMERIE LEREVEREND (50 Valognes)  
Notification : 23 Janvier 2023  
Accord-cadre à marchés subséquents  
Mini annuel : 20 000 € HT  
Maxi annuel : 38 000 € HT  
Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

#### **5 - Cautionnement d'emprunts souscrits par la SCIC « Abattoir de la Baie du Cotentin »**

*Intervention de Monsieur Olivier RANGEE, nouveau directeur de l'abattoir. Ce dernier dit que malgré des débuts compliqués, l'abattoir de la Baie du Cotentin est somme toute un bel outil de travail qui permet un avenir productif et d'envisager les résultats escomptés. Sur le territoire, il existe largement de quoi pouvoir satisfaire la capacité de l'abattoir. Il existe également un marché important avec les professionnels de la boucherie notamment. Actuellement, le volume d'abattage est de 1200 tonnes pour une capacité de 3000 tonnes, ce qui est tout à fait réaliste. En volume d'activité économique, celui d'aujourd'hui n'est pas suffisant. Mais tout est mis en œuvre afin de l'augmenter.*

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs - SCIC a été créée dans le but de procéder à l'exploitation de l'abattoir de la Baie du Cotentin.

Le lancement de cette activité avait nécessité en 2021 la souscription de plusieurs emprunts afin de pouvoir constituer son fonds de roulement, lesquels avaient été cautionnés par la CCBDC à hauteur de 50%.

Aujourd'hui, la SCIC doit de nouveau avoir recours à l'emprunt pour d'une part assurer des besoins en trésorerie et d'autre part développer l'activité avec pour objectif d'augmenter le tonnage abattu et ainsi tendre vers l'équilibre de l'activité.

Monsieur le Président précise que ces emprunts seront souscrits au nom de la SCIC et seule cette dernière aura la charge de son remboursement. Néanmoins, l'octroi de ces emprunts est aujourd'hui conditionné au cautionnement de la Communauté de Communes de Baie du Cotentin.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le conseil d'administration de la SCIC « Abattoir de la Baie du Cotentin » a sollicité la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin que celle-ci cautionne les emprunts qu'elle doit souscrire.

Conformément aux dispositions des articles L. 2252-1 à 2252-5 du CGCT et D. 1511-30 à 1511-35 du CGCT, la quotité maximale susceptible d'être garantie par la collectivité sur un même emprunt est fixée à 50%.

Les modalités financières des propositions d'emprunt reçues par la SCIC sont les suivantes :

Banque	Crédit Mutuel	Banque	Crédit Agricole
Taux	2.95%	Taux	Non précisé
Type	Fixe	Type	Fixe
Montant emprunté	200 000 €	Montant emprunté	100 000 €
Quotité garantie	50%	Quotité garantie	50%
Périodicité	mensuel	Périodicité	mensuel
Durée	5 ans / 60 mois	Durée	5 ans / 60 mois

Considérant que le développement de l'activité est essentiel à la pérennité de cet outil et qu'il confortera l'activité agricole du territoire, il est proposé aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin cautionne les prêts contractés par la SCIC de la Baie du Cotentin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue (1 abstention) :

- acceptent la proposition de cautionnement de ces deux emprunts souscrits par la SCIC ;
- autorisent Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au cautionnement de ces emprunts.

## **6 - Questions diverses**